

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE

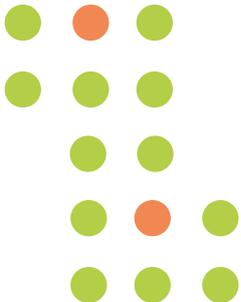


CCDS<sup>2</sup>SP

Communauté de Communes  
Drôme *Sud* Provence

Édition 2023

# Rapport d'activité



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



ENVIRONNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

INNOVATION



# Édito

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le **Regroupement du territoire**

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE.



des habitants est au cœur des politiques publiques que nous menons au service des 14 villes de la communauté de communes.

Et si nous faisons en sorte de développer notre territoire, de l'aménager, de le rendre plus accessible, plus attractif encore, nous agissons pour améliorer votre quotidien, mais aussi pour préparer l'avenir.

Et dans ces périodes où, plus que jamais, la notion de service public fait sens, nous nous sommes lancés dans une nouvelle organisation mutualisée entre la communauté de communes et les communes membres, pour un gain d'efficacité et une réponse optimale aux attentes des concitoyens.

Bonne lecture de ce rapport d'activité qui vous rend compte en dressant un bilan du travail mené et qui est la traduction en actes de nos projets pour le territoire.

Mais je vous laisse bien évidemment le soin de forger votre propre opinion en découvrant ci-après l'étendue des actions de l'intercommunalité dans les champs de compétence qui sont les siens.



## Jean-Michel Catelinois

Président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence

## Nous sommes plus que jamais mobilisés

Vous avez en main le quatrième rapport d'activité du mandat 2020-2026 de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence que j'ai l'honneur de présider.

Un document qui marque s'il en était besoin combien l'année 2023 a été forte en avancées et en réalisations.

Plus qu'un recensement d'actions ou un recueil de chiffres, ce document reflète surtout l'investissement des femmes et des hommes qu'ils soient élus communautaires, agents de la collectivité ou partenaires institutionnels, qui sont mobilisés tout au long de l'année pour assurer leurs missions de service public et répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain.

Il montre, aussi, à quel point nous demeurons fidèles aux enjeux prioritaires que nous nous sommes fixés, à savoir :

### La préservation et la valorisation de notre environnement commun

C'est un sujet éminemment transverse qui concerne toutes nos politiques au profit d'un cadre de vie meilleur et d'un environnement préservé.

C'est d'ailleurs dans cet esprit de concertation et de proximité que nous avons engagé, en 2023, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial. Un PCAET qui constitue la « cheville ouvrière » des engagements internationaux et nationaux pour lutter contre le réchauffement climatique et adapter le territoire aux effets de ce changement climatique.

2023 a aussi permis de s'engager dans la co-construction du schéma directeur cyclable communautaire visant à définir la feuille de route permettant de créer un maillage cohérent et attractif pour la pratique du vélo pour des déplacements quotidiens mais aussi de loisir et touristiques.

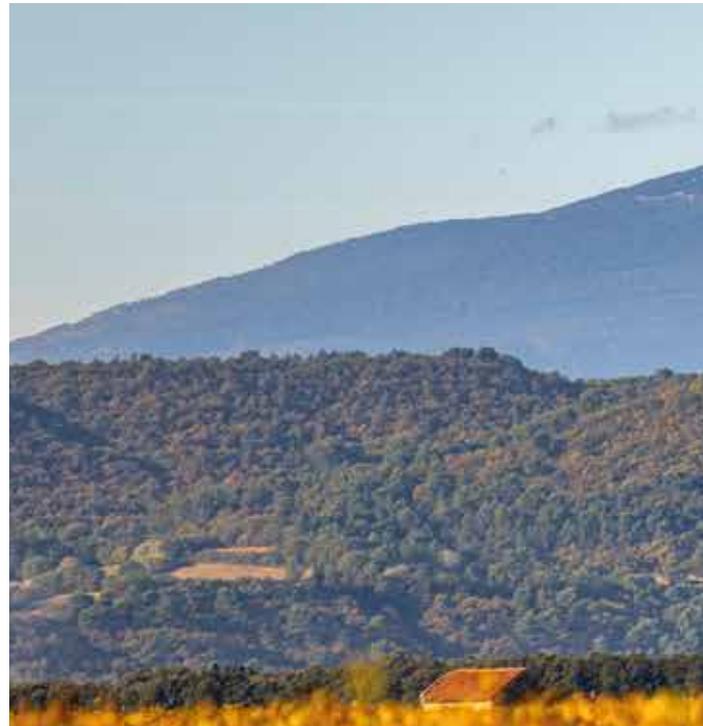
### Le maintien et le développement de l'emploi

Pour maintenir la vie dans nos villes et nos villages, garder nos jeunes sur le territoire, pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, il nous faut tout faire. C'est certes une évidence, mais la recette ne saurait fonctionner sans les bons ingrédients, sans cette logique de promotion de l'économie circulaire qui profite à tous.

Rien n'est dû au hasard, bien au contraire c'est parce que des acteurs locaux sont là aux côtés des entrepreneurs pour favoriser et faciliter un développement économique que j'appellerai de local, de vertueux et de responsable.

2023 aura dans le domaine été marquant avec la labellisation territoire d'industrie que nous avons pu obtenir avec un regroupement d'autres intercommunalités voisines en lien avec le monde industriel.

2023 aura aussi fait naître un booster d'entreprises qui a vocation à aider les porteurs de projets dans un domaine bien spécifique qui mixe développement durable et intelligence artificielle.



# Sommaire

Page 6 à 20

**Pôle Ressources**

Page 21 à 38

**Pôle Développement territorial**

Page 39 à 58

**Pôle Technique**





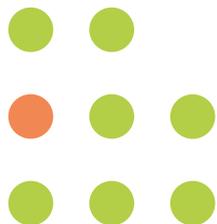
# En quelques chiffres

Implantée en Drôme Provençale entre Rhône, plaines et collines, le territoire Drôme Sud Provence est situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est limitrophe avec les Régions Occitanie, PACA ainsi que les départements de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse.



La Communauté de Communes regroupe **14 communes.**

- Création **01 Janv. 2014**
- Communes **14** (290 km<sup>2</sup>)
- Habitants **44 106**
- Conseillers **47**



# Rapport d'activité

Partie

## Pôle Ressources



**Jean-Michel CATELINOIS**  
Président



**Jean-Michel AVIAS**  
3ème Vice-président aux finances

# Gouvernance

## Le conseil communautaire

Le Conseil Communautaire composé de 47 membres définit la politique communautaire.

Il vote le budget et les projets proposés par la Conférence des Maires, et les commissions thématiques.

Il gère, par l'adoption des délibérations, les affaires relevant des compétences de la communauté de communes.

**5 conseils communautaires** se sont tenus en 2023 :

- ● ● 1er mars 2023
- ● ● 5 Avril 2023
- ● ● 14 Juin 2023
- ● ● 20 Septembre 2023
- ● ● 13 Décembre 2023

## L'exécutif

Composé du Président, de 7 Vice-présidents et de 1 conseillère déléguée, L'exécutif débat des orientations stratégiques, des projets et des actions relevant du champ de compétences de la communauté de communes avant leur présentation au Conseil Communautaire.

## La conférence des maires

Nouvelle instance de l'intercommunalité créée en application de la Loi « Engagement et proximité », la Conférence des Maires est composée des Maires de l'ensemble des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, souvent en amont d'un conseil communautaire.

## Les Commissions thématiques

Les commissions sont des instances de travail qui examinent les dossiers et émettent des avis consultatifs à l'attention des instances communautaires. Elles sont au nombre de 9 pour la CCDSP et comprennent entre 5 et 17 membres issus des conseils municipaux :

Commission « **aménagement du territoire** »  
(10/01, 09/05, 16/05, 04/07, 05/09, 07/11)

Commission « **d'appel d'offres** » (24/05, 12/05, 07/06, 05/09 et 28/11)

Commission « **déchets ménagers** »  
(17/01, 07/03, 25/04, 29/08, 17/10, 05/12)

Commission « **développement économique et agriculture** »  
(12/01, 09/03, 23/05, 06/07, 07/09, 16/11)

Commission « **tourisme** » (02/02, 16/03, 11/05, 31/08, 09/11)

Commission « **environnement** » (31/01, 06/04)

Commission « **finances** » (22/02, 14/03, 29/03)

Commission « **mutualisation** » (27/11)

Commission « **prospective** » (ne s'est pas réunie)



## Bouchet



Jean-Michel AVIAS



Catherine MIGLIORI

## Clansayes



Maryannick GARIN

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



Patrice ESCOFFIER

## Donzère



Marie FERNANDEZ



Eric CAROU



Malika YAHIAOUI



Hicham MARGOUM



Aura  
ROCHE CAMACHO



Patrick  
SCOTTO DI CARLO

## Pierrelatte



Alain GALLU



Béatrice MARTIN



Jean-Pierre PLANEL



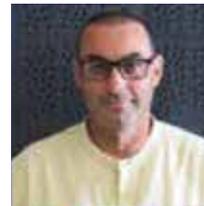
Véronique CROS



Jean-Marc CARIAS



Sophie SOUBEYRAS



Denis GAILLARD



Patricia MASSAUDET  
- DET-SOJKA



Christian SABATIER



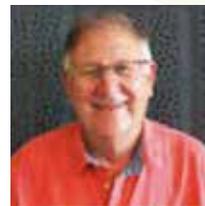
Sandrine BARAKEL



Antonio LOPEZ



Marie-Pierre  
MOUTON



Richard POIGNET



Peggy FISSIER

## La Garde-Adhémar



François LAPLANCHE-  
SERVIGNE



Agnès MILHAUD

## Les Granges



Hélène MOULY

## Malataverne



Véronique ALLIEZ



Jean-Marie PUEL

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



## Rochegude



Didier BESNIER



Véronique  
CANESTRARI



Gérard HORTAIL

## Tulle



Sylvie MOLINIÉ



Daniel VEILLY

## Saint-Paul-Trois-Châteaux



Jean-Michel  
CATELINOIS



Jacqueline BESSIERE



Guy FAYOLLE

## Suze-la-Rousse



Hervé MEDINA



Nathalie SAGE



Véronique HURBIN



Guillaume DEPIERRE



Georgia BRUN

## Saint-Restitut



Christine FOROT



William AUGUSTE



Romain ENTAT



Céline ARANEGA



Jean-Luc PERILLON

## Suppléants

Dylette Thil (Clansayes)  
Nathalie Gordillo (La Baume-de-Transit)  
Didier Soulaigre (Les Granges-Gontardes)  
Michel Coulouvat (Solérieux)

## CCDSP

Du **1er janvier 2023**  
au **31 décembre 2023**

(Modification au 1er janvier 2024.)



Jean-Michel  
CATELINOIS  
Président



Alain GALLU  
1<sup>er</sup> Vice-président  
au développement  
économique



Didier BESNIER  
2<sup>ème</sup> Vice-président  
à la mutualisation



Jean-Michel AVIAS  
3<sup>ème</sup> Vice-président  
aux finances



Marie FERNANDEZ  
4<sup>ème</sup> Vice-présidente à  
l'aménagement du  
territoire



Hélène MOULY  
5<sup>ème</sup> Vice-présidente à  
la valorisation des  
déchets



Maryannick GARIN  
6<sup>ème</sup> Vice-président  
à l'environnement



Véronique ALLIEZ  
7<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Tourisme



Sylvie MOLINIÉ  
Conseillère déléguée  
aux déchets secteur est

# Commissions

Valable du **1er janvier 2023** au **31 décembre 2023**.  
(Modification au 1er janvier 2024.)

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



## ● ● ● FINANCES

● ● Jean-Michel AVIAS

PARET Patrick (B)  
CANESTRARI Véronique (R.)  
CARIAS Jean-Marc (P)  
CATELINOIS JM (SP3C)  
CHARMASSON Laurence (M)  
FERNANDEZ Marie (D)  
GORDILLO Nathalie (LBT)  
HESLOOT Pierre (C.)  
LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)  
MEDINA Hervé (SLR)  
MERLIN Marion (St R)  
MOULY Hélène (LGG)  
PEYRON Jacques (T)  
SOULAIGRE Didier (LGG)

## ● ● DÉVELOPPEMENT ● ● ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE

Alain GALLU

ALLIEZ Véronique (M)  
ARANEGA Céline (SP3C)  
AUGUSTE William (St R)  
AYME François (T)  
BESNIER Didier (R)  
CHASTAN Hervé (C.)  
FAYOLLE Guy (SP3C)  
GACHON Wilfried (LBT)  
HUGOUVIEUX Virginie (C.)  
MILHAUD Agnès (LGA)  
PARET Patrick (B)  
PERILLON Jean-Luc (SP3C)  
SABATIER Christian (P)  
SAGE Nathalie (SLR)  
VEZON DAUNIS Dominique (LGG)  
YAHIAOUI Malikia (D)

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Marie FERNANDEZ ● ●

ARMAND Yves (St R)  
AVIAS Jean-Michel (B)  
BESNIER Didier (R.)  
DI PAOLA Alain (D)  
ESCOFFIER Patrice (LBT)  
GAILLARD Denis (P)  
HESLOOT Pierre (C.)  
HURBIN Véronique (SP3C)  
POIGNET Richard (P)  
PONIZI Nicole (LGG)  
THILL Dylette (C.)  
VEILLY Daniel (T)

## MUTUALISATION ● ● ●

Didier BESNIER ● ● ●

ARNAUD Geneviève (T)  
AUGUSTE William (St R)  
BESSIERE Jacqueline (SP3C)  
BEY Pierre (M)  
BRUN Georgia (SP3C)  
FERNANDEZ Marie (D)  
GARIN Maryannick (C.)  
GORDILLO Nathalie (LBT)  
KOBI Fabienne (LGG)  
LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)  
MEDINA Hervé (SLR)  
MIGLIORI Catherine (B)  
MOULY Hélène (LGG)  
SOUBEYRAS Sophie (P)  
THILL Dylette (C.)

# Commissions

Valable du **1er janvier 2023** au **31 décembre 2023**.

(Modification au 1er janvier 2024.)

## ● ● ● TOURISME

Véronique ALLIEZ

BLANGERO Nathalie (R)  
CHASTAN Hervé (C.)  
FAYOLLE Guy (SP3C)  
FOROT Christine (St R)  
HORTAIL Gérard (S)  
MANSER Eloïse (D)  
MARTINAT Hervé (LBT)  
COSSIN Sabine (LGA)  
PARET Patrick (B)  
PAYAN Renée (T)  
PERILLON Jean-Luc (SP3C)  
SABATIER Christian (P)  
SAGE Nathalie (SLR)  
VEZON DAUNIS Dominique (LGG)

## ● ● ● DÉCHETS MÉNAGERS

Hélène MOULY  
Sylvie MOLINIE – déléguée

AVIAS Jean-Michel (B)  
CANESTRARI Véronique (R.)  
FOROT Christine (St R)  
GACHON Wilfried (LBT)  
GALISSARD Christophe (LGG)  
HORTAIL Gérard (S)  
LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)  
LORD Fabienne (SP3C)  
MARGOUM Hichame (D)  
MAVIEL Olivier (T)  
MILHAUD Agnès (LGA)  
PLANEL Jean-Pierre (P)  
RIVIERE Alain (SP3C)  
SAGE Nathalie (SLR)  
SIRVEN Didier (C.)  
DURAND-ESPIC David (M)

## ● ● ENVIRONNEMENT

Maryannick GARIN

ARMAND Yves (St R)  
BELLOT Karine (D)  
FAVIER Romain (B)  
LORD Fabienne (SP3C)  
MARGOUM Hichame (D)  
MARTINAT Hervé (LBT)  
MILHAUD Agnès (LGA)  
MOLINIÉ Sylvie (T)  
MOULY Hélène (LGG)  
PUEL Jean-Marie (M)  
SAGE Nathalie (SLR)  
SAVEL Charles (C.)  
VIOT Véronique (P)

## ● PROSPECTIVE ● ● ●

Jean-Michel CATELINOIS

CAROU Eric (D)  
AUGUSTE William (St R)  
BESNIER Didier (R.)  
FERNANDEZ Marie (D)  
FISSIER Peggy (P)  
GACHON Wilfried (LBT)  
GALLU Alain (P)  
GARIN Maryannick (C.)  
MOULY Hélène (LGG)  
PAYAN Renée (T)  
SCOTTO DI CARLO Patrick (D)

## APPEL D'OFFRES ● ● ●

Titulaires :

AVIAS Jean-Michel (B)  
CATELINOIS JM (SP3C)  
FOROT Christine (St R)  
GALLU Alain (P)  
MOLINIÉ Sylvie (T)

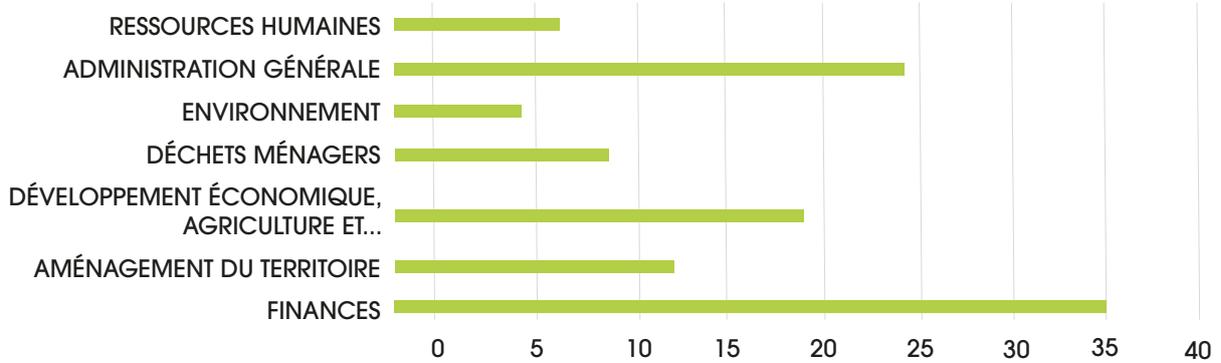
Suppléants

CANESTRARI Véronique (R.)  
CARIAS Jean-Marc (P)  
CAROU Eric (D)  
HORTAIL Gérard (S)  
SAGE Nathalie (SLR)

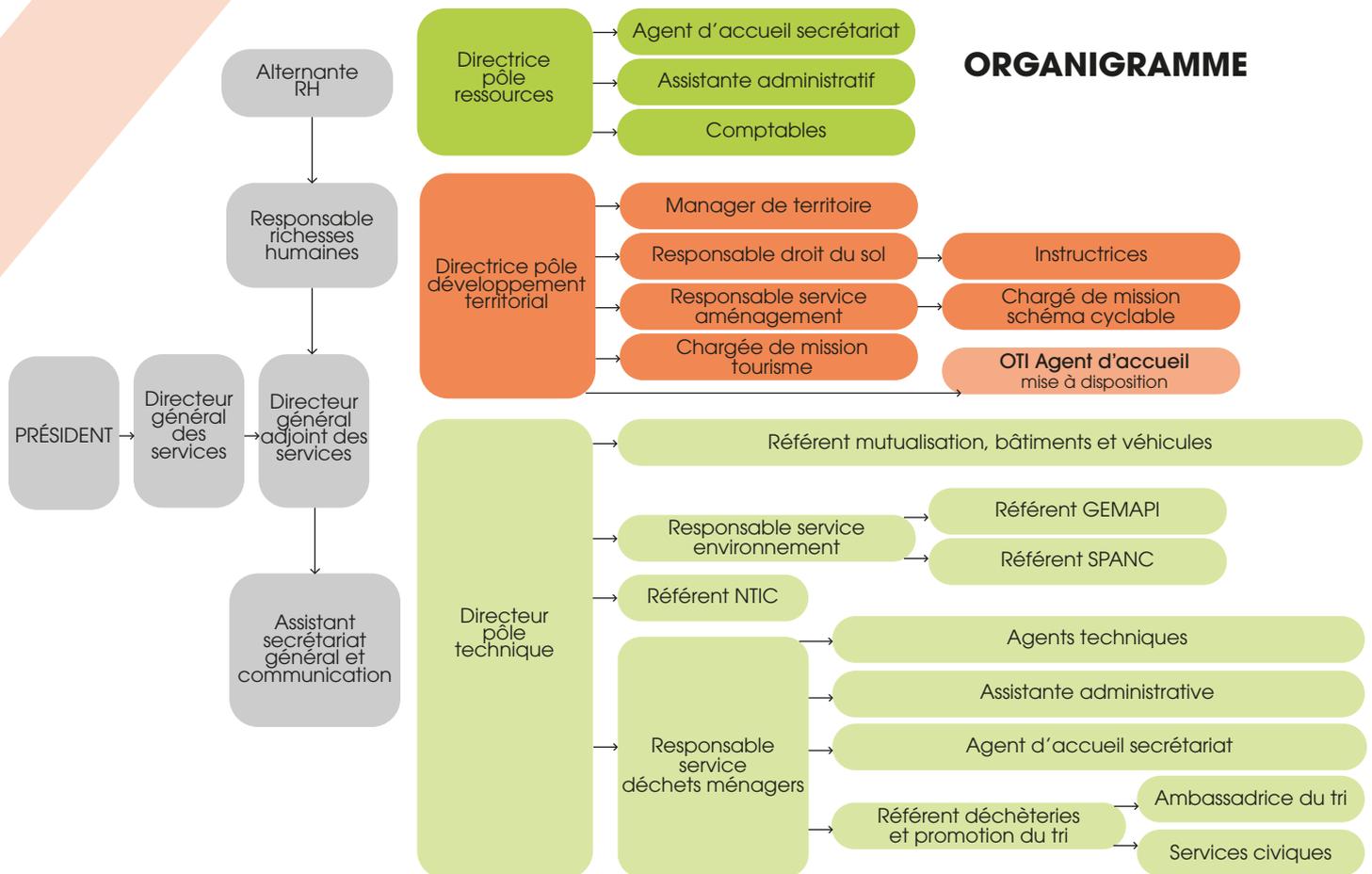
# Délibérations

soumises au conseil communautaire par les services

Soit au total **108 délibérations** entérinées par le conseil communautaire au cours de l'année 2023.



## Richesses Humaines



La Communauté de Communes Drôme Sud Provence peut mener à bien toutes les missions décrites dans ce rapport.



Pour ce faire, 29 agents représentant 22,4 équivalents temps plein ont travaillé au sein de la structure en 2023.

En lien avec le Président, un conseiller délégué est en charge de suivre les dossiers relatifs aux richesses humaines notamment la gestion des emplois et des compétences. L'objectif étant de définir les lignes directrices de gestion permettant d'encadrer et d'évaluer l'évolution de la masse salariale sur le mandat dans un soucis de gestion toujours plus vertueuse des fonds publics.



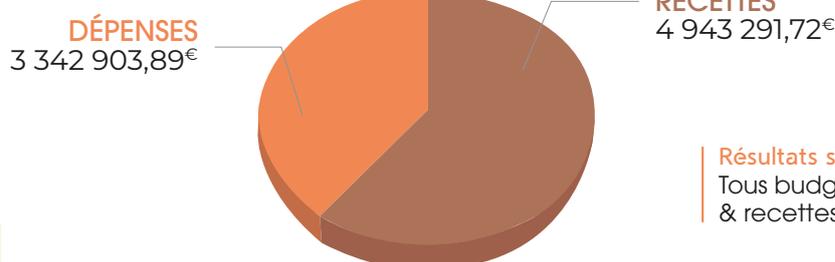
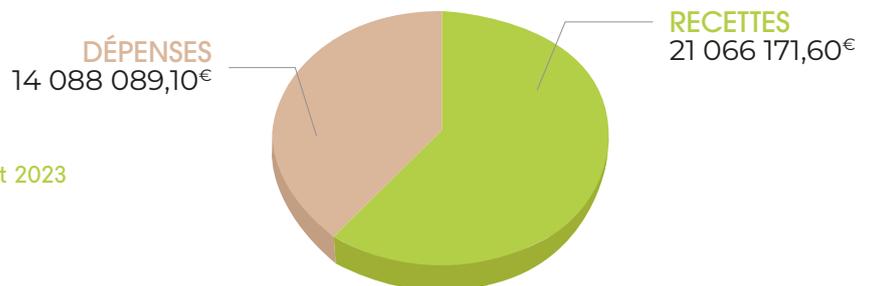
# Finances

Pour l'exercice 2023, les finances de la Communauté de Communes ont été gérées au sein de 4 budgets :

- Le Budget Principal de la Collectivité
- Le Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers
- Le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)
- Le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

### Résultats sections de fonctionnement 2023

Tous budgets confondus dépenses & recettes réelles et d'ordre



### Résultats sections d'investissement 2023

Tous budgets confondus dépenses & recettes réelles et d'ordre

# Budget principal

## RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour rappel les taux 2023 de fiscalité additionnelle :

- Taxe d'habitation : 0.46 % (uniquement sur résidences secondaires et logements vacants)
- Taxe sur le foncier bâti : 4.4 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 5.79 %
- Cotisation foncière des entreprises : 2.00 %



Pour l'exercice 2023, les **recettes** réelles de fonctionnement s'élèvent à **8 112 025 €**, elles étaient de 6 858 379 € en 2022.

Les recettes de fonctionnement du budget général pour 2023 sont majoritairement composées des impôts et taxes (78 %).

Année	2022	2023	2022/2023%
Impôts/taxes	5 473 515€	6 340 485€	15,84%
Donations, Subventions ou participations	782 309€	846 110€	8,16%
Recettes d'exploitation	601 256€	925 304€	53,90%
Autres recettes	1 299€	126€	-90,30%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 858 379€</b>	<b>8 112 025€</b>	<b>18,28%</b>

## DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

Pour l'exercice 2023, les **dépenses** réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de **5 438 928 €**, alors qu'elles étaient de 3 915 054 € en 2022.

Année	2022	2023	2022/2023%
Charges de gestion	2 037 085€	3 385 106€	66,17%
Charges de personnel	1 216 645€	1 385 413€	13,87%
Atténuation de produits	636 743€	646 341€	1,51%
Charges financières	24 581€	22 067€	-10,22%
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 915 054€</b>	<b>5 438 928€</b>	<b>38,92%</b>

L'augmentation des dépenses provient de la hausse de la part des communes sur le budget de la CC (partage de fiscalité).

# Budget principal

## RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2023

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (de l'Etat, Région, Département, Europe, ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 594 370 €, elles étaient de 1 142 010 € en 2022. La différence provient de l'article 1068 qui sert à combler le déficit d'investissement, qui a été important en 2023 et de la perception de subventions d'investissement.

Année	2022	2023	2022/2023%
Subvention d'investissement	0€	141 252€	-%
Emprunt et dettes assimilées	0€	0€	-%
Dotations, fonds divers et réserves	1 142 010€	3 453 118€	202,37%
<b>Dont 1068</b>	<b>1 103 638€</b>	<b>3 425 087€</b>	<b>210,35%</b>
Autres recettes d'investissement	0€	0€	-%
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>1 142 010€</b>	<b>3 594 370€</b>	<b>214,74%</b>

## DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les **dépenses** réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de **1 512 296 €**, alors qu'elles étaient de 1 293 306 € en 2022.

Année	2022	2023	2022/2023%
Immobilisation incorporelles	3 160€	278€	-91,20%
Immobilisation corporelles	350 749€	59 841€	-82,94%
Immobilisation en cours	0€	71 252€	-%
Emprunts et dettes assimilées	233 037€	235 217€	0,94%
Autres dépenses d'investissement	780 000€	1 145 708€	46,88%
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>1 293 306€</b>	<b>1 512 296€</b>	<b>16,93%</b>



## Détail des dépenses d'investissement de l'année 2023 :

**780 000 €** : 2ème acompte pour le déploiement de la fibre optique

**235 217 €** : Remboursement de l'emprunt Fibre (1ère tranche) et de l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment du siège de la CCDSP

**32 478,60 €** : Achat d'un broyeur mutualisé

**16 320,60 €** : Divers achats de matériels informatiques et téléphonie

**5 370 €** : Achat de mobilier au siège de la CCDSP (banque d'accueil)

**2 599 €** : Achat d'un vélo à assistance électrique



# Budget Annexe

## Gestion des déchets ménagers



### RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Pour l'exercice 2023, les **recettes** réelles de fonctionnement s'élèvent à **7 490 424 €**, alors qu'elles étaient de 6 625 494 € en 2022.



Année	2022	2023	2022/2023%
Impôts/taxes	4 965 035€	5 320 794€	7,17%
Donations, Subventions ou participations	457 303€	1 297 310€	183,69%
Recettes d'exploitation	1 203 156€	872 301€	-27,50%
Autres recettes	0€	19€	-%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 625 494€</b>	<b>7 490 424€</b>	<b>13,05%</b>

### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2023, les **dépenses** réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de **7 555 894 €**, alors qu'elles étaient de 6 959 826 € en 2022.



Année	2022	2023	2022/2023%
Charges de gestion	6 673 492€	7 175 874€	7,53%
Charges de personnel	286 334€	338 502€	18,22%
Atténuation de produits	0€	0€	-%
Charges financières	0€	0€	-%
Autres dépenses	0€	451 518€	-%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 959 826€</b>	<b>7 555 894€</b>	<b>8,56%</b>

# Budget Annexe

## Gestion des déchets ménagers

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2023, les **recettes** réelles d'investissement s'élèvent à **387 035 €**, alors qu'elles étaient de 250 091 € en 2022.

Année	2022	2023	2022/2023%
Subvention d'investissement	0€	365 708€	-%
Emprunt et dettes assimilées	0€	0€	-%
Dotations, fonds divers et réserves	249 702€	21 327€	-91,46%
Dont 1068	181 770€	0€	-%
Autres recettes d'investissement	389€	0€	-%
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>250 091€</b>	<b>387 035€</b>	<b>54,76%</b>

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

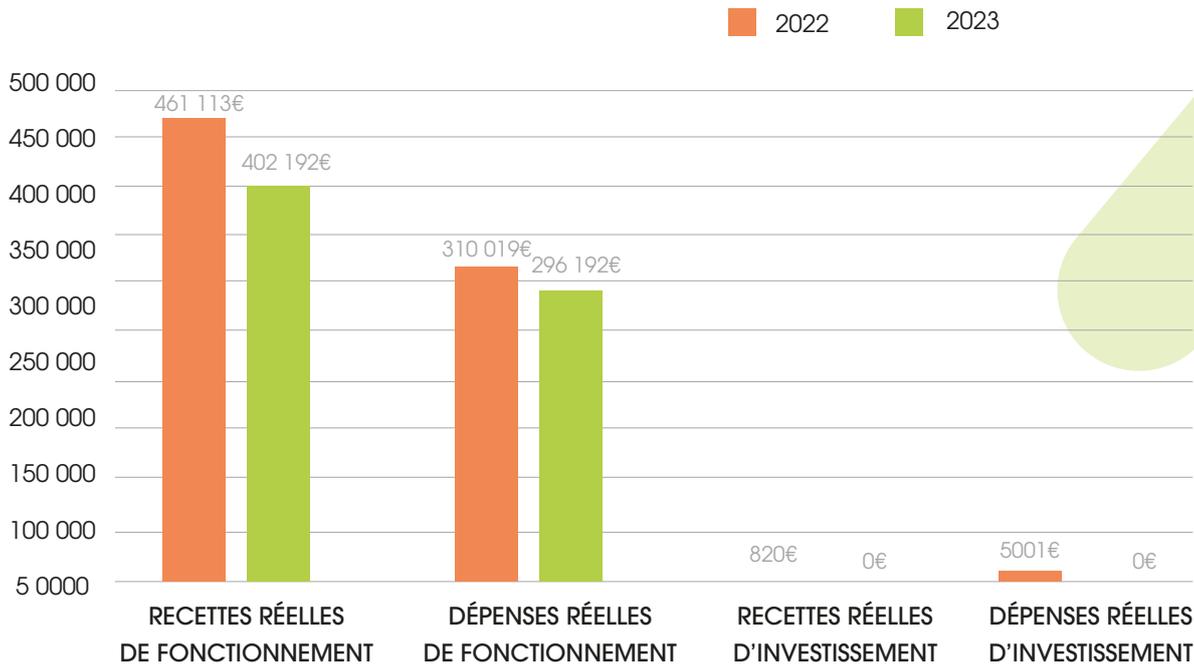
Pour l'exercice 2023, les **dépenses** réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de **378 667 €**, elles étaient de 214 905 € en 2022.

Année	2022	2023	2022/2023%
Immobilisation incorporelles	0€	538€	-%
Immobilisation corporelles	214 905€	378 129€	75,95%
Immobilisation en cours	0€	0€	-%
Emprunts et dettes assimilées	0€	0€	-%
Autres dépenses d'investissement	0€	0€	-%
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>214 905€</b>	<b>378 667€</b>	<b>76,20%</b>



# Budget Annexe

## Gemapi



# Budget Annexe

## SPANC

### TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2023, les **recettes** réelles de fonctionnement s'élèvent à **42 113 €**, alors qu'elles étaient de 25 068 € en 2022.

### TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2023, les **dépenses** réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de **45 615 €**, alors qu'elles étaient de 53 012 € en 2022.



Année	2022	2023	2022/2023%
Charges de gestion	2 154€	2 289€	6,27%
Charges de personnel	49 071€	42 166€	-14,07%
Atténuation de produits	0€	0€	_%
Charges financières	0€	0€	-%
Autres dépenses	1 787€	1 160€	-35,09%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>53 012€</b>	<b>45 615€</b>	<b>-13,95%</b>

Il n'y a pas de dépense ni de recette réelle d'investissement.  
Ce sont uniquement des écritures d'ordre.

# L'endettement

L'endettement de la Communauté de Communes en 2023 est lié :

- À l'emprunt contracté en 2016 pour le financement du projet de déploiement de la fibre optique.  
Le montant emprunté de 3 261 000 euros est remboursé par échéance annuelle constante de 232 149,18 €.
- À l'emprunt contracté en 2019 pour le financement du siège de la collectivité.  
Le montant emprunté de 426 800 € avec un amortissement constant de 21 340 € et des intérêts appliqués de manière décroissante à chaque échéance trimestrielle au taux de 0,37%.

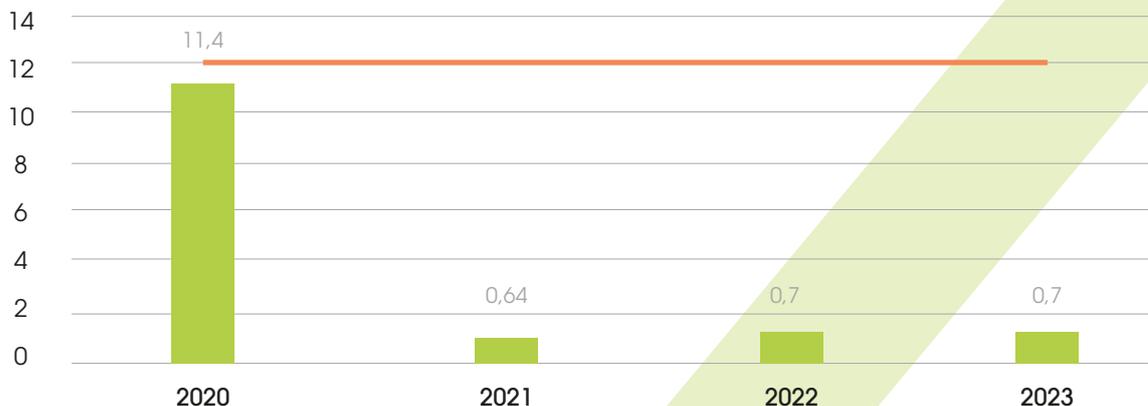
## Emprunt fibre

BANQUE	1 <sup>ère</sup> échéance	Durée	Objet	Montant du capital emprunté	Taux	Intérêts remboursés 2023	Capital remboursé 2023	Montant total annuité 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
Caisse d'Épargne	25.05.2017	15 ans	Installation Fibre optique sur le territoire	3 261 000€	1,034%	18 272,06€	211 696,65€	232 149,18€	1560 109,16€

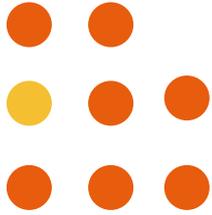
## Emprunt siège

BANQUE	1 <sup>ère</sup> échéance	Durée	Objet	Montant du capital emprunté	Taux	Intérêts remboursés 2023	Capital remboursé 2023	Montant total annuité 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
Caisse Française de Financement	01.08.2019	20 ans	Aquisition du siège de l'intercommunalité	426 800€	1,48%	5 163,19€	21 340€	26 503,19€	330 770€

## Capacité de désendettement de la collectivité



— Seuil d'alerte (12 ans)  
 ■ Capacité de désendettement (années)



# Rapport d'activité

Partie

# Pôle Développement territorial



**Alain GALLU**

1er Vice-président au développement économique



**Marie FERNANDEZ**

4ème Vice-présidente à l'aménagement du territoire



**Véronique ALLIEZ**

7ème Vice-présidente au tourisme

Le développement économique est une des premières compétences obligatoires qui a été confiée aux intercommunalités. Pour Drôme Sud Provence, cela s'est traduit par plusieurs volets en 2023 :

- Mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement économique et agricole
- Gestion de zones d'activités économiques
- Élaboration d'un inventaire des ZAE et préparation d'un schéma directeur des ZAE
- Soutien aux entreprises
- Politique locale du commerce

# Soutien aux entreprises & partenariats :::

## Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE)

La Communauté de Communes a conventionné en 2017 avec le Département de la Drôme pour un accompagnement dans l'instruction et le co-financement d'une aide à l'immobilier d'entreprise. Ce dispositif, qui a été renouvelé fin 2022, porte sur les projets de développement et/ou installation d'entreprises de production, transformation, services qualifiés aux entreprises nécessitant un investissement immobilier avec créations d'emplois durables.

En 2023, un dossier a été déposé et instruit pour une aide de 30 000 € dont 3 000 € de la CCDSP, pour la création des 10 emplois supplémentaires.



## Partenariats sur le volet économique

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes concourt au développement économique en déléguant la mise en œuvre de certaines actions en apportant son soutien financier à différentes structures partenaires.

À ce titre la CCDSP est représentée au sein des instances de gouvernance desdites structures, parmi lesquelles :



La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois. Ainsi, elle accueille et accompagne des porteurs sur plusieurs phases : création, reprise et post-crétion. Elle aide également à la constitution de dossiers de demande de financement, octroi des prêts d'honneur à taux 0 % pour obtenir un financement bancaire et anime le réseau territorial.

La communauté de communes a accordé un financement de 32 203 € en 2023. Au cours de l'année, 23 porteurs de projets ont été soutenus, pour un total de 170 200 € de prêts d'honneur accordés permettant de déclencher 113 300 € de prêts BPI. Considérant les autres prêts accordés, cela représente **1 599 390 €** investis dans l'économie du territoire.

Ainsi, pour 1 € de prêt d'honneur, apporté grâce au concours de la CCDSP, ce sont 4,64 € de prêts bancaires levés. Cela représente également 54 emplois créés et/ou maintenus en 2023.



L'adhésion à AURA Entreprises (100 €) permet à la CCDSP d'accéder à de nombreux services, outils et informations; de profiter d'un accompagnement privilégié de proximité, grâce à des antennes départementales; de bénéficier d'une mise en réseau avec des entreprises et des institutionnels du développement économique; de bénéficier de la prospection à l'international réalisée par l'agence; de se faire accompagner en matière d'aide à l'installation de nouvelles entreprises; ...



Ce club d'entreprises contribue à favoriser les relations des entreprises du territoire entre elles et à participer activement au développement économique du territoire. Il est également le point d'entrée de la CCDSP pour communiquer auprès des entreprises. Afin de soutenir son action, la CCDSP a versé un financement de 19 322 € en 2023. Une subvention exceptionnelle de 500 € a également été accordée à l'occasion des 30 ans du club d'entreprises.



Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire du Sud de la Drôme en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative des acteurs locaux. Il a coconstruit et animé des projets territoriaux et notamment le programme Leader 2014-2020, qui s'est achevé en 2022 avec le solde et l'évaluation des projets et du programme. Le Pays a également travaillé à la préparation du nouveau programme Leader à l'échelle quasi départementale.

En tant que membre du Pays « Une Autre Provence », la CCDSP a participé au financement de la structure porteuse à hauteur de 2 146,85 € en 2023.



Pour la préparation du nouveau programme Leader, la CCDSP a contribué à hauteur de 4 700 € à destination du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, structure porteuse de la programmation 2023-2027.



Le territoire de la CCDSP est couvert par 2 missions locales : celle de la Drôme Provençale et celle des Portes de Drôme Ardèche (à laquelle la commune de Malataverne est rattachée). Les Missions Locales accompagnent des jeunes et des bénéficiaires du RSA sur les problématiques d'emploi, de formation, de logement, de déplacement et de santé.

La CCDSP est intervenue à hauteur de 61 388 € pour la Mission Locale Drôme Provençale et 3 018 € pour la Mission Locale des Portes de Drôme Ardèche. Grâce à ce soutien les missions locales ont pu accompagner un millier de jeunes et bénéficiaires du RSA sur le territoire de la CCDSP.





Le PIMMS situé à Donzère propose les missions des Espaces Publics Numériques et joue le rôle de point TER. Un service mobile a été créé en 2018. Il effectue des escales dans plusieurs communes de la CCDSP afin de proposer ces services au plus près des administrés ayant besoin d'accompagnement dans leurs procédures administratives (planning des escales sur [www.pimmsmediation.fr](http://www.pimmsmediation.fr)).

En 2023, la CCDSP a versé 27 000 € de subvention au PIMMS, afin qu'il poursuive la mise en œuvre des actions définies dans la convention d'objectifs et de moyens, au plus près des habitants du territoire.



La CCDSP adhère au « REDA » depuis 2021 afin d'accompagner les porteurs de projets dans la création ou reprise de PME (en complément de l'action d'ISDPAM qui soutient les TTPE et TPE).

En 2023, la CCDSP a alloué 3 500 € en partenariat.

## Agriculture

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté de communes intervient également au niveau du soutien de l'activité agricole.



Depuis 2019, la CCDSP adhère à l'association Prévigrêle qui participe à la lutte contre les effets de la grêle en mettant en place un réseau de générateurs à iodure d'argent, ayant pour objectif de limiter les chutes de grêles et leurs dégâts sur les cultures agricoles. En 2023, une subvention de 6 143 € a été versée à l'association Prévigrêle.



En 2023, la CCDSP s'est rapprochée de la Chambre d'Agriculture de la Drôme afin d'échanger sur les problématiques agricoles et d'envisager un partenariat durable sur les sujets agricoles inscrits au plan d'actions pluriannuel de développement économique (Projet Alimentaire de Territoire, Installation/Transmission, Agri et œnotourisme, circuits courts, ...).

## Stratégie de développement économique

Afin de structurer et de développer son intervention en matière de développement économique, agricole et touristique, la communauté de communes a élaboré une stratégie de développement économique. Pour les élus et les acteurs économiques, il s'agissait de partager une vision commune, se traduisant par un plan d'actions pluriannuel (2022-2028).



Chacun des 5 axes de développement se décline en actions opérationnelles. Le plan d'actions compte 38 actions à mener sur le court, moyen et long terme. En 2022, cela s'est notamment traduit par :

**1. Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique :**

- Mise en place d'échanges avec les grands comptes et les partenaires économiques
- Lancement du dispositif et de l'appel à projets « Booster Drôme Sud Provence » autour des filières énergétiques et de l'intelligence artificielle

**2. Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales :**

- Acculturation et suivi des projets alimentaires de territoires de la Drôme
- Salon de la création reprise d'entreprises
- Mise en œuvre d'un règlement d'aide en faveur de l'agri et l'œnotourisme
- Travail préparatoire aux grands projets touristiques (Mandrin)
- Coordination des actions locales par le manager de territoire

**3. Conforter le tissu commercial de proximité :**

- Animation de l'observatoire économique (également à disposition des communes)
- Coordination de l'animation commerciale

**4. Maîtriser l'offre d'accueil des entreprises :**

- Animation du CRM de l'observatoire éco
- Réalisation d'un inventaire des ZAE
- Animation des dispositifs d'aide aux entreprises avec la Région et le Département

**5. Inscrire l'action de la CCDSP dans un cadre partenarial renforcé :**

- Renforcement du service développement économique
- Suivi des conventions de partenariat
- Élaboration d'une candidature Territoire d'Industrie avec 3 autres EPCI
- Structuration des relations avec les entreprises



# En 2023, focus sur

## L'inventaire des ZAE

Réalisé entre décembre 2022 et juin 2023, ce premier état des lieux réglementaire a notamment permis d'améliorer la connaissance des entreprises du territoire, de travailler sur l'artificialisation des sols et sur les vacances fiscales.



## Le Booster Drôme Sud Provence

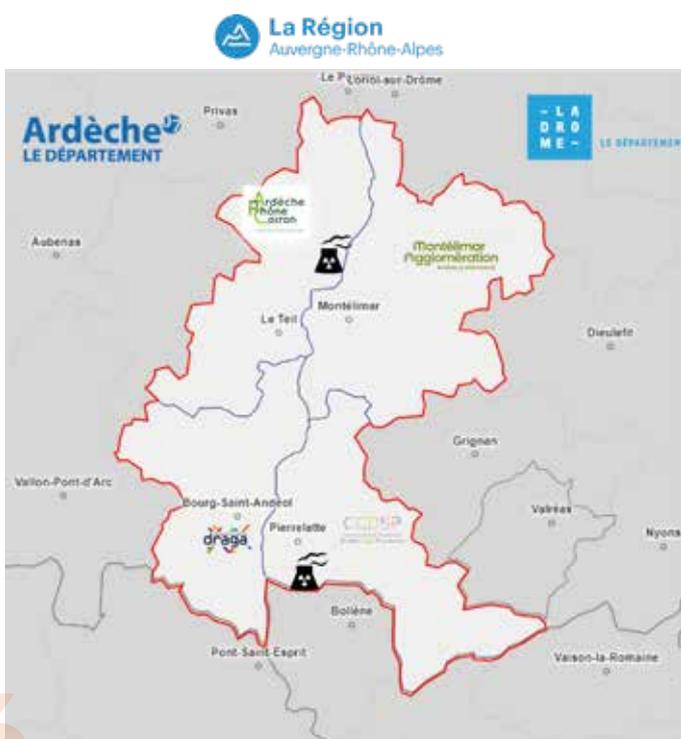
Dispositif d'accompagnement des starts up proposant des solutions en faveur de la transition énergétique et ayant recours ou non à l'intelligence artificielle. La première saison 2023 a permis d'établir le règlement de l'appel à projets et la gouvernance appelée « Task Force ».

En 2023, les services se sont affairés à préparer la création d'un nouveau lieu dédié au développement économique et permettant d'accueillir les lauréats du Booster, ainsi que les partenaires.

## Le salon de la création reprise d'entreprises

Cette première édition en rive gauche du Rhône a été co-organisé par la CCDSP et la CC DRAGA, le 14 novembre 2023 à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Un objectif partagé pour un même bassin de vie : accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises dans leurs parcours. Un salon en accès libre le matin avec une trentaine de stands de partenaires pour bénéficier de conseils personnalisés. Puis l'après-midi des ateliers et conférences pour enrichir ses connaissances et booster son projet d'entreprise.



## Territoire d'Industrie Rhône Provence :

À l'initiative de la CCDSP, 4 intercommunalités (Montélimar Agglomération, CC DRAGA et CC ARC) se sont associées pour déposer une candidature commune au label national « Territoire d'industrie ».

Le 9 novembre 2023 le territoire « Rhône Provence Industrie » a donc été reconnu parmi les 183 TI Français !

Ainsi, le territoire va avoir des moyens dédiés aux investissements des entreprises en matière de transition énergétique - décarbonation, innovation, développement des compétences, ...

# Zones d'activités économiques



Depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de Communes Drôme Sud Provence est compétente en matière de Zones d'Activités Economiques (ZAE) dont la gestion est devenue communautaire à savoir :

- ZI du Bois des Lots à St-Paul-Trois-Châteaux
- ZA/ZI de Faveyrolles à Pierrelatte
- ZAE les Blachettes et Moulin à Pierrelatte
- ZAE Daudel – Les Temples à Pierrelatte
- ZAE la Croix d'Or à Pierrelatte
- ZAE James WATT à Pierrelatte
- ZAE Coudouly – Les Eoliennes 1 à Donzère
- ZAE Les Eoliennes 2 à Donzère
- ZAE Les Gresses à Donzère
- ZAE / Espace d'activités à Saint-Restitut
- ZAE de Suze-la-Rousse
- ZAE de la Garrigue à Rochequde
- ZAE du Devès à Tulette
- ZAE de Malataverne

## Modalités d'exécution des interventions

La Communauté de Communes a confié aux communes, via des conventions cadre de gestion, l'entretien des 14 zones d'activités économiques transférées. Les communes ont donc assuré l'entretien et la gestion des biens, équipements et ouvrages situés sur les zones d'activités économiques, et ont ensuite été remboursé par la communauté de communes.

Ainsi, en 2023, la CCDSP a investi 215 177 € pour l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE).

## Commercialisation du foncier

En 2023, le conseil communautaire a acté les ventes des parcelles :

- W1510 et W1339 (667m<sup>2</sup>) situées à Pierrelatte, zone de Faveyrolles à la SCI Les Chênes Verts pour régulariser une occupation antérieure.
- W1492 (357m<sup>2</sup>) située à Pierrelatte, zone de Faveyrolles à la SCI DUATRA afin de permettre un accès à son terrain avoisinant.

La Société Publique Locale (SPL) du Tricastin créée en 2016 aménage et commercialise le parc d'activités Drôme Sud Provence situé sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

La CCDSP est rentrée dans le capital de la SPL à hauteur de 45 000 € en 2017 au titre de sa compétence relative à la création et la gestion des zones d'activités. La CCDSP représente désormais 16,67 % du capital social de la SPL du Tricastin.

Une fois l'aménagement terminé, les équipements de la zone (voiries, éclairage public, espaces verts, etc.) seront transférés à la CCDSP pour gestion. Les premiers permis de construire ont été déposés en 2020.

Au 31/12/2023, 32 lots étaient commercialisés, 4 lots étaient sous compromis, 6 sous contrat de réservation et 2 en cours de renseignement.

# Aménagement de l'espace communautaire



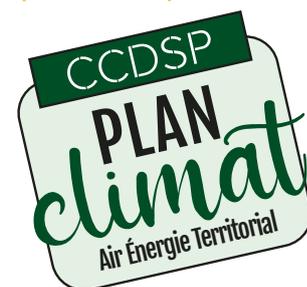
Dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », la Communauté de Communes Drôme Sud Provence s'attache à faire émerger le cadre d'un développement intercommunal commun qui puisse s'inscrire dans les documents de planification des différentes échelles.

**Le PCAET** est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-énergie et intègre toutes les activités du territoire. Il nécessite l'implication de tous les acteurs. L'évènement phare de l'année 2023 a été l'approbation du PCAET en décembre à la suite de son arrêt et des phases de consultation des services et de participation de la population.

Organisé autour de 5 orientations stratégiques, le plan d'actions 2023-2028 comporte 34 fiches-actions portées par différents acteurs du territoire.

L'objectif global est de **réduire d'ici 2050 de 34% les consommations énergétiques du territoire** et de **multiplier par plus de 2 la production d'énergie renouvelable**.

## Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



1

Réduire les consommations énergétiques, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air.



2

Produire et utiliser les énergies renouvelables et de récupération.



3

Développer une économie locale et circulaire.



4

S'adapter au changement climatique et favoriser la séquestration carbone.



5

Mobiliser le territoire.



L'ensemble des élus et des services de la communauté de communes est mobilisé face à l'enjeu de transition énergétique et écologique. Retrouvez les documents du PCAET sur le site internet de la CCDSP rubrique Compétences/Environnement.

# Schéma directeur cyclable intercommunal

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



Le schéma directeur cyclable intercommunal a été validé en décembre 2023.

Il a vocation à accompagner et stimuler la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien.

Plusieurs axes sont déclinés dans le programme d'actions :

- Identification des itinéraires cyclables intercommunaux avec le type d'aménagement à créer en fonction du potentiel de fréquentation et du trafic routier existant
- Services annexes : développement du stationnement vélo, généralisation du programme Savoir Rouler à Vélo pour les élèves, organisation d'ateliers de réparation ou de remises en selle
- Actions complémentaires : communication et sensibilisation auprès du grand public et des entreprises, comptages de vélos, création d'une carte collaborative de signalement des points noirs

Le déploiement du schéma, prévu sur une durée de 10 ans notamment pour les aménagements, se fera sur la base d'un partenariat entre les communes, le conseil départemental et la communauté de communes en fonction des compétences de chacun.

## Schéma des mobilités durables

Au cours des réflexions sur le schéma cyclable, des problématiques de mobilité plus globales ont été soulevées. De la sorte, les élus ont souhaité se doter d'une stratégie permettant de répondre à une plus grande diversité de besoins. L'élaboration du schéma des mobilités durables a été engagée fin 2023 avec la diffusion d'une enquête auprès de la population.

L'objectif est de disposer d'un plan d'actions d'ici la fin de l'année 2024.

### Questionnaire à la population : quelques chiffres clés :

- **583** répondants dont **64%** de femmes
- **72%** n'habitent pas en centre-ville et sont donc plus dépendants à la voiture
- **25%** ont déjà rencontré des difficultés pour se déplacer, l'emploi étant le premier motif
- **Seule 1 personne sur 5** souhaiterait avoir à utiliser la voiture comme mode de déplacement principal
- **70%** sont prêts à covoiturer pour moins utiliser leur voiture

## Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Parce que la rénovation énergétique des logements est un véritable enjeu pour répondre aux objectifs de transition énergétique mais également à l'augmentation des factures d'énergies, la communauté de communes continue son partenariat avec les 5 intercommunalités du Sud de la Drôme pour porter un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

Ce service labellisé « France Renov' » propose un accompagnement neutre et personnalisé aux habitants du territoire prodigué par l'association CEDER, qui œuvre depuis de nombreuses années sur ce sujet.

Pour contacter le service :

Un numéro de téléphone unique : **04 75 26 22 53**

3 lieux de permanences sur le territoire :

- Mairie de Suze-la-Rousse le 1er lundi du mois de 14h à 17h
- CCAS de Saint-Paul-Trois-Châteaux les 2èmes et 4èmes jeudis du mois de 14h à 17h
- Mairie de Donzère : le 3ème lundi du mois de 14h à 17h

Possibilité de se rendre aussi à toutes les permanences du SPPEH : Montélimar, Grignan, Nyons

## En 2023 sur Drôme Sud Provence, le service a réalisé les actions suivantes :

650

Demandes traitées

53

Permanences sur le territoire

2

Conférences animées sur la rénovation énergétique et l'énergie photovoltaïque

1

Balade thermographique en partenariat avec l'Université Populaire Tricastine

Le service a bénéficié en 2023 d'aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du dispositif de certificat d'économie d'énergie SARE.



## Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui vise, à l'échelle de plusieurs intercommunalités, à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. En cours d'élaboration, il fixera des orientations qui devront ensuite être prises en compte par les Plan Locaux d'Urbanisme du territoire.

L'élaboration du SCoT est portée par le syndicat mixte Rhône Provence Baronnies. La CCDSP est représentée au sein du conseil syndical par 12 élus : V. Alliez, J-M. Avias, D. Besnier, E. Carou, JM Catelinois, M. Fernandez, C. Forot, A. Gallu, M. Garin, F. Laplanche-Servigne, H. Médina et D. Veilly. Ces mêmes élus participent aux diverses commissions de travail.

L'année a permis de clôturer le diagnostic territorial qui constitue la 1ère phase de construction du SCoT afin de passer à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique qui devrait être achevé en 2025.

En 2023, les élus et partenaires ont été particulièrement sollicités sur les volets filières économiques du territoire et état des lieux de l'environnement. Le SCoT a également travaillé en collaboration avec des étudiants de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine sur les évolutions des formes urbaines et résidentielles dans l'avenir. Enfin, un travail sur l'urbanisme favorable à la santé a été initié.



Le territoire du SCOT et les 8 intercommunalités qui le composent :

Plus d'informations sur : [www.srpbf.fr](http://www.srpbf.fr)

## Fibre optique

La communauté de communes participe à hauteur de 6M d'€ sur le déploiement de la fibre optique planifié de 2016 à 2025. Le projet est porté par le syndicat Ardèche Drôme Numérique, structure interdépartementale. Son objectif est de garantir l'égalité d'accès des Ardéchois et Drômois aux services numériques en tirant 16 000 km de fibre optique et d'éviter ainsi toute fracture entre villes et campagnes. La quasi-totalité des administrés du territoire Drôme Sud Provence seront raccordés d'ici fin 2025.

Au cours de l'année 2023, l'ensemble des communes était concerné :

- soit par la **phase d'étude préalable au déploiement** : Clansayes, Rochemade, Saint-Paul-Trois-Châteaux pour partie, Suze-la-Rousse et Tulette
- soit par les **travaux de déploiement** : Donzère, La Garde-Adhémar, Malataverne, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux pour partie
- soit par la **commercialisation de la fibre** : La Baume-de-Transit, Bouchet, Les Granges-Gontardes, Saint-Remès, Solérieux, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux pour partie

Pour savoir quand vous serez raccordé, testez votre éligibilité sur : [www.ardechedromenumerique/eligibilite](http://www.ardechedromenumerique/eligibilite)

Vous trouverez également de nombreux documents d'information complémentaires sur le site du syndicat ADN : [www.ardechedromenumerique.fr](http://www.ardechedromenumerique.fr)

## Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

La Communauté de Communes assiste techniquement neuf communes du territoire (La Baume-de-Transit, Clansayes, la Garde-Adhémar, les Granges-Gontardes, Malataverne, Rochemade et Saint-Remès, Suze-la-Rousse, Bouchet) dans la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager).

Le maire reste l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme et donc le signataire des décisions.

Ainsi, en 2023 ce ne sont pas moins de **710 dossiers** qui ont été reçus et instruits (contre 752 en 2022 et 561 en 2021) avec la répartition suivante :

- Déclarations préalables : **477** dossiers
- Permis de construire : **186** dossiers
- Certificats d'urbanisme opérationnels : **13** dossiers
- Permis d'aménager : **15** dossiers
- Permis de démolir : **2** dossiers

Le service réalise également l'instruction des autorisations de travaux des Établissements Recevant du Public (ERP) pour le compte des communes adhérentes au service. Cela a représenté **17 dossiers d'ERP en 2023**.

Le guide à l'attention des pétitionnaires a été mis à jour, imprimé et distribué dans les mairies afin d'aider les usagers dans le montage de leurs projets et de leurs dossiers d'autorisations.

Il est également disponible sur le site de l'intercommunalité et des communes :

[www.ccdsp.fr/images/documents/GuidepetitionCCDSP.pdf](http://www.ccdsp.fr/images/documents/GuidepetitionCCDSP.pdf)

# Tourisme

## Une dynamique au service du développement territorial

Mise en place en 2017, la compétence concerne la compétence « promotion touristique dont la création d'offices » déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal (Statut associatif) mais aussi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités touristiques.

En 2023, le Tourisme représentait :

- 3 855** lits touristiques marchands
- 4 136** lits non marchands
- 250 000** nuitées marchandes
- 1 080 000** nuitées non marchandes
- 9%** des nuitées françaises de la Drôme



Données : Flux vision Tourisme – Drôme Attractivité et Données de la taxe de séjour

Pour financer cette compétence, la taxe de séjour a été instaurée sur le territoire Drôme Sud Provence en 2017. Le montant total collecté sur l'année 2023 est de 256 000 € de taxe de séjour. 25 600 € seront reversés au Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre de la mise en place de la Taxe Additionnelle Départementale.

## La stratégie touristique

La stratégie touristique de 2017, dont le plan d'actions est arrivé à échéance, a été revue sur l'année 2022 en étroite collaboration avec les divers partenaires touristiques : Office de Tourisme Drôme Sud Provence, la Destination Drôme Provençale et l'Agence Départementale du Tourisme (devenue Agence d'Attractivité de la Drôme depuis le 1er janvier 2023).

### Plan d'actions 2023-2028

- 1** Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme, notamment en termes d'innovation et de singularité
- 2** Enjeu environnemental : réussir un développement touristique durable et éco-responsable
- 3** Enjeu de structuration et de gouvernance : faire ensemble durablement et sereinement

Ce plan d'action ainsi que sa maquette financière pluriannuel ont été validés le 13 décembre 2023, lors du conseil communautaire. Cliquez ici pour connaître la maquette financière pluriannuelle : [www.ccdsp.fr/competences/tourisme](http://www.ccdsp.fr/competences/tourisme)



# Partenariats :: touristiques en 2023

Pour la mise en œuvre de la compétence, la CCDSP s'appuie sur 2 associations touristiques essentielles au territoire ainsi que sur l'agence d'attractivité de la Drôme.

## L'association Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence

La compétence « promotion touristique » a été déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence.

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens de 2022 :

- Accueil des publics dans les 4 bureaux d'information (Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et La Garde Adhémar) et diffusion de l'information touristique (dont le déploiement de l'accueil hors les murs)
- Promotion du territoire (dont des actions mutualisées à l'échelle Drôme Provençale)
- Coordination des acteurs touristiques du territoire (notamment un rôle d'animation du réseau et d'accompagnement des professionnels du tourisme dans la qualification de leur offre)

**Sur l'année 2023**, l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence représentait :

- 40 155 visiteurs renseignés **(+13% par rapport à 2022)**
- 229 000 pages internet consultées et 85 500 sessions générées **(respectivement + 33% et + 24%)**
- 5 500 abonnés à la page Facebook **(+17%)**
- 2700 abonnés à la page Instagram **(+15%)**
- 1 950 abonnés aux Newsletters

La CCDSP a attribué une subvention à hauteur de 470 000 € pour le fonctionnement de l'association et le développement d'actions. Les locaux communaux mis à disposition de la CCDSP ont donné lieu à des avenants aux conventions (prestation de services et gestion des locaux). Les locaux mis à disposition de l'Office de Tourisme ont fait l'objet de travaux de rafraîchissements réguliers, de réaménagement et d'amélioration de la performance énergétique.

### Les principales actions mises en place sur l'année 2023 :

- Présence sur les marchés provençaux et les campings sur la saison estivale
- Réalisation de nouvelles cartes de jeu et jeux d'enquête pour une offre complète sur les 14 communes du territoire
- Impression et distribution de sets de table avec l'agenda des festivités sur juillet et août (10 000 exemplaires)
- Reconduite du point d'information estival à la Ferme aux Crocodiles (1er site touristique de la Drôme)
- La gestion du contenu touristique et une veille de bon fonctionnement assurées sur les 3 bornes numériques installées sur le territoire, gestion du changement de logiciel de la version Baliz
- Présence sur les Salons du territoire : Forum de l'emploi, Salon de la création et de la reprise d'entreprise, N7 salon touristique...
- La distribution des brochures auprès des 271 partenaires et dans les 14 mairies
- Vente du Topoguide « La Drôme Provençale... à pied » dans les 4 bureaux d'accueil
- Travail de mutualisation pour la mise en place d'actions à l'échelle DDP

- Préparation du service de classement effectif au 1er janvier 2024
- Formation du personnel de l'Office de Tourisme dont Tourisme et Handicap
- Suivi et entretien des Balades Silhouette, développées en 2022 sur les communes de la CCDSP
- Élaboration du projet de développement touristique 2023 : Les découvertes Audio

## L'association Destination Drôme Provençale



Chargée du marketing territorial de la Destination Drôme Provençale, l'association est également le lieu de la mise en place de mutualisation entre les 5 Offices du Tourisme de la destination afin d'avoir une force de frappe plus importante avec des moyens constants.

La convention de partenariat signée entre les 5 Offices de Tourisme et les 5 EPCI est d'une durée 3 ans (2021-2023). Les 3 axes qui y ont été définies sont les suivantes :

- Renforcer la marque et l'attractivité
- Conquérir de nouvelles clientèles
- Fidéliser les clientèles et allonger les séjours

La CCDSP a versé une subvention à hauteur de 27 909 € (0,65€/habitant) pour le fonctionnement de la structure. Les Offices de Tourisme mutualisent les moyens financiers avec le versement d'une participation à hauteur de 6 500 € pour la réalisation des actions de promotion et de marketing. Cette participation, identique pour les 5 offices de tourisme Intercommunaux, de la DDP s'est également accompagnée d'une subvention versée par le conseil départemental de la Drôme.

### Les actions mises en place sur l'année 2023 :

- Mise à jour de la carte touristique de destination
- Présence sur les salons : Salon du tourisme de Valence, du Randonneur à Lyon, ID-week-end de Nice, Roc d'Azur à Fréjus, Workshop tourisme à Lyon
- Eductour à destination des tour-opérateurs et agences de voyages en Drôme Provençale
- Accueil d'influenceurs de renom : Ripaille de Grogard, les Géonautrices et Samfaitvoyager
- Refonte de la photothèque sur les 5 EPCI
- Insertion dans Paris Match Belgique ainsi qu'une page dans Hello New Place, magazine gratuit dans les trains et avions
- Préparation de la refonte du site internet qui sortira en 2024

## L'agence d'attractivité de la Drôme



Au regard de l'ambition départementale de faire évoluer l'Agence Départementale du Tourisme en Agence d'Attractivité de la Drôme au 1er janvier 2023, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a fait connaître sa volonté d'adhérer à la nouvelle démarche « Drôme, c'est ma nature » en signant la convention de partenariat. Une nouvelle dimension est intégrée, portant un accent complémentaire avec comme objectifs suivants :

- Promouvoir les atouts du territoire drômois (filières d'excellence, enseignement, culture, qualité de vie, produits, tissus associatifs),
- Déployer des actions innovantes et concrètes au service d'une attractivité résidentielle créatrice de valeur sur le département.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'agence d'attractivité : [www.ladrometourisme.com](http://www.ladrometourisme.com)

Pour disposer d'éléments pertinents permettant de réajuster le plan d'actions touristiques, la CCDSP a adhéré au dispositif Flux Vision Tourisme de La Drôme Attractivité. Ces données enrichissent l'observatoire du tourisme, notamment sur l'activité d'hébergement non marchand et sur la part d'excursionnistes qui consomment sur le territoire. Ces statistiques sont également accessibles aux professionnels du tourisme.

# Les Projets

## Les bornes numériques

**3 bornes numériques d'informations touristiques** ont été déployées sur le territoire. Deux d'entre elles ont été implantées sur les deux sites emblématiques et touristiques en Drôme Sud Provence : le Château de Suze-la-Rousse et la Ferme aux Crocodiles. La 3ème borne, installée Place du Cours à Tulette, est venue renforcer l'accueil hors les murs de l'Office de Tourisme et pallier à la fermeture du bureau d'accueil qui était insuffisamment fréquenté. En novembre 2023, une mise à jour majeure : le déploiement du logiciel « Baliz ». Cela a nécessité de changer les bornes de la Ferme aux crocodiles et du château de Suze-la-Rousse.

Données de consultation sur l'année 2023 sur les 3 bornes numériques :

Rubrique / Borne(s)	Château de Suze-la-Rousse	Ferme aux crocodiles	Tulette	Total
Visites uniques	17 135	6 473	5 008	28 616



## Projet de Valorisation de la Grotte Mandrin

En 2022, la CCDSP a exprimé par voie délibérative son soutien au projet de valorisation de la Grotte Mandrin, un gisement archéologique localisé sur la commune de Malataverne qui pilote le projet. Les recherches, qui s'y déroulent depuis plus de 30 ans, ont mis en lumière des découvertes inédites sur la connaissance de l'homme préhistorique et un pan de notre histoire : une douzaine d'installations humaines sur une période de plus de 80 000 ans et entre autres les raisons de l'extinction de l'humanité néandertalienne.

Les travaux de fouille sont dirigés par Ludovic Slimak, chercheur du CNRS dont ses découvertes ont été publiées à l'international et partagées avec la communauté scientifique. Un Comité de pilotage a été constitué en 2020 pour préserver et valoriser ce site exceptionnel. Une nouvelle étude a été lancée en fin d'année 2023. Elle aura pour but d'aiguiller la décision politique sur la forme juridique, financière et technique que prendra cette zone culturelle et touristique.

C'est le cabinet AG studio qui a été mandaté pour mener à bien ce projet dont les recommandations sont attendues pour le second semestre 2024. Ce projet rassemble de nombreux acteurs publics tels que les services de l'Etat, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Drôme...

## Taxe de séjour

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire en 2017 afin de disposer d'une ressource financière qui ne soit pas supportée par les habitants mais par les touristes qui y séjournent. La taxe est collectée sur 12 des 14 communes, Bouchet et Solérieux ayant souhaité conserver cette recette pour leur propre compte.

Une plateforme a été mise en place par la CCDSP depuis son instauration pour faciliter le reversement du produit de la taxe de séjour pour les hébergeurs du territoire avec les modalités de paiement suivantes : par carte, virement ou chèque bancaire. Depuis 2022, un 4ème moyen de paiement est disponible : le prélèvement unique, c'est-à-dire l'autorisation de prélèvement qui est donné pour un état récapitulatif donné.

Les recettes de taxe de séjour servent entièrement à mettre en œuvre la politique touristique du territoire. Cela se traduit par exemple par le financement des partenariats touristiques et de projets touristiques structurants.

La CCDSP a perçu 256 000 € de taxe de séjour au titre de 2023 (dont 25 600 € ont été reversés au Département grâce à la Taxe Additionnelle Départementale).

Ce montant s'élevait à 248 000 € en 2022, 225 000 € en 2021, à 185 000 € pour 2020 et à 200 000 € en 2019.

Catégories d'hébergement	Tarif CCDSP	Tarif additionnel	Tarif taxe
Palaces	3,00 €	0,30€	3,30 €
Hotels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	0,20€	2,20 €
Hotels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,55 €	0,16€	1,71 €
Hotels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10€	1,10 €
Hotels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08€	0,90 €
Hotels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,06€	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02€	0,22 €

De nouveaux tarifs ont été votés le 14 juin 2023 avec prise d'effet au 1er janvier 2024. Il a été décidé d'augmenter les tarifs de Taxe de séjour au plafond des limites fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les élus souhaitent en effet faire porter le développement touristique aux touristes et non aux habitants, comme évoqué précédemment. Notre territoire a voté un plan d'actions ambitieux nécessitant des investissements.

## DÉCLALOC'

La CCDSP s'est dotée de l'outil Déclaloc' pour le mettre à disposition des communes du territoire et faciliter, ainsi, les démarches administratives (déclaration de meublé de tourisme et/ou de location de chambre d'hôte) aux administrés hébergeurs. Déclaloc' sera accessible 24/24h et 7/7j depuis un ordinateur connecté en se rendant sur [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr). Il a aussi été prévu en prévision de la mise en place de la procédure d'enregistrement : cette procédure fournira aux déclarants un numéro d'enregistrement dont la mention sera obligatoire pour pouvoir vendre des nuitées sur les sites des opérateurs numériques.

Cet outil permettra notamment de mieux connaître le parc locatif sur le territoire pour réajuster le plan d'actions touristiques de la CCDSP et augmenter les recettes de taxe de séjour par l'optimisation des déclarations de la part des hébergeurs : les hébergeurs mettant en location leur résidence principale seront également obligés de se déclarer via ce moyen alors qu'il ne l'était pas jusqu'à présent.



Avec ces informations de meilleure qualité, les communes seront en capacité d'évaluer le dimensionnement nécessaire de leurs équipements et infrastructures au regard de l'usage réel (assainissement, collecte des déchets, approvisionnement en eau...).

Au 31 décembre 2023, les communes de Saint-Restitut, Malataverne, Donzère et Suze-la-Rousse avaient mis en place cette procédure d'enregistrement.

La CCDSP a regroupé dans un guide hébergeur les démarches de déclaration préalables des locations de courte durée et celle de taxe de séjour pour accompagner les hébergeurs dans leurs formalités administratives. Ce guide est à retrouver sur le site de la CCDSP à l'adresse : [www.ccdsp.fr/images/documents/Guide\\_Hebergeur\\_CCDSP.pdf](http://www.ccdsp.fr/images/documents/Guide_Hebergeur_CCDSP.pdf)

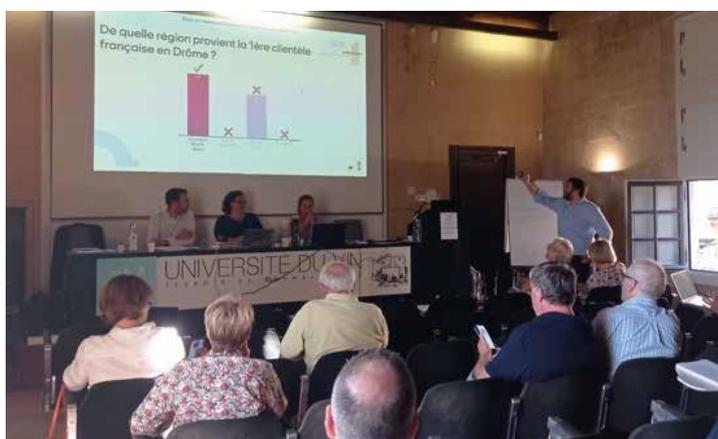
## Projet de nouvel accueil touristique à Suze-la-Rousse

Dans le cadre de l'axe 1, « Développement et montée en puissance du tourisme, notamment en termes d'innovation et de singularité » et notamment l'action « Optimiser l'accueil des visiteurs sur le territoire », un projet de nouvel accueil touristique a été décidé à Suze-la-Rousse. L'accueil actuel, situé au centre du village, souffre du sous-dimensionnement du parking situé en face et de son positionnement dans le village.

En 2023, un travail a été engagé afin d'identifier un nouveau lieu et de préfigurer le déménagement du bureau de l'Office de Tourisme pour améliorer sa visibilité et son accessibilité. De plus, une réflexion est en cours avec la Mairie, le Département et le syndicat des vignerons afin de faire converger les synergies et faire que ce lieu mette l'oénotourisme en valeur.

Le déménagement dans ce nouvel accueil est prévu pour le printemps 2025 au plus tard.

## Rencontres hébergeurs et travail sur le nouveau plan d'actions tourisme



Des rendez-vous avec les hébergeurs touristiques ont également été programmés. Le premier s'est tenu à La Garde Adhémar le 4 mai 2023. Ces réunions consistaient à présenter le nouveau plan d'actions tourisme aux hébergeurs, à présenter les nouveaux outils de gestion des locations saisonnières (Déclaloc) et les nouveaux services proposés par l'Office de Tourisme Intercommunal. (Notamment le service de classement)

Afin de concevoir le nouveau plan d'actions 2023-2028, en totale concertation entre les différents acteurs, de nombreuses rencontres ont été organisées. Les acteurs du tourisme et les élus membres de la commission tourisme étaient invités à participer à ces concertations.

Un atelier a ainsi été organisé le 12 mai 2023 et avait pour but de définir par des opérations concrètes les 4 actions de l'axe 1, enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme, notamment en termes d'innovation et de singularité.

La même opération a été faite le 2 juin 2023 pour l'axe 2, enjeu environnemental : réussir un développement touristique durable et éco-responsable et l'axe 3, enjeu de structuration et de gouvernance : faire ensemble durablement et sereinement. L'atelier du 3 juillet, qui a clôturé cette concertation, consistait à élaborer le calibrage financier nécessaire aux actions choisies précédemment.





## Kit Développement Durable

Conformément à l'axe 2 « Enjeu environnemental » et notamment l'action « Sensibiliser le plus grand nombre au développement durable », la CCDSP a travaillé en transversalité avec le SEVAD et le service eau, assainissement et biodiversité sur des supports de sensibilisation à remettre aux touristes par les hébergeurs du territoire. Les sujets de sensibilisation choisis sont :

- Le tri et la réduction des déchets
- L'économie d'eau et d'énergie
- La sensibilisation aux risques naturels et industriels
- Les écogestes à garder pendant ses vacances

La matérialisation de ces kits est prévue pour le début d'année 2024.

## Participation à la stratégie œnotourisme et agritourisme du Département

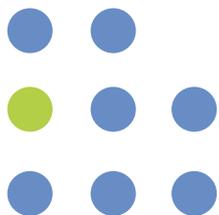
Conformément à l'axe 1 « enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme » et notamment l'action « Stimuler l'offre agritourisme », la CCDSP a participé aux groupes de travail organisés par le Département de la Drôme, la chambre d'agriculture et l'agence d'attractivité. L'objectif de l'année 2023 a été de restituer les conclusions de l'étude sur l'œnotourisme. Suite à cela, les acteurs du monde viticole ont rejoint les instances techniques et de pilotage de la démarche départementale.

Afin de convaincre les agriculteurs à passer à l'agritourisme, des vidéos et portraits ont été réalisés, en plus des accompagnements habituels. Les acteurs potentiellement intéressés par les activités agritouristiques de notre EPCI ont été approchés par l'intermédiaire de l'office de tourisme.



## Participation à la stratégie sport de nature du Département et aux comités d'itinéraire Via Rhona

Conformément à l'axe 1 « enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme et notamment à l'action « 1.1.7 Développer l'offre sports de nature », la CCDSP a également participé aux instances départementales sur la gestion des activités de pleine nature comme la randonnée et aux instances régionales concernant le développement du cyclotourisme sur la Via Rhona. La CCDSP a par ailleurs pris en main l'outil Outdoor vision qui permet aux territoires de connaître le flux de fréquentation dans les espaces de pleine nature du territoire.



# Rapport d'activité

Partie

## Pôle Technique



**Didier BESNIER**

2ème Vice-président à la mutualisation



**Hélène MOULY**

5ème Vice-présidente à la valorisation des déchets



**Maryannick GARIN**

6ème Vice-président à l'environnement



**Sylvie MOLINIÉ**

Conseillère déléguée aux déchets secteur est

# Mutualisation

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence s'est dotée de la compétence lui permettant l'acquisition, la gestion et l'entretien des matériels présentant un intérêt commun ou encore d'assurer des prestations de services et assistances au bénéfice des communes membres dans le but de satisfaire et d'améliorer le service rendu aux administrés.

## Concernant l'année 2023 :

2023 a vu la naissance concrète d'un service dédié au sein de la CCDSP.

Un technicien a rejoint la structure en novembre 2023, avec pour objectifs l'optimisation des matériels et ressources mutualisés entre les différentes communes du territoire, mais également la gestion des bâtiments et de la flotte des véhicules CCDSP.

La commission mutualisation a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux semi-professionnel. Cet équipement sera mis à disposition des municipalités pour procéder au broyage des végétaux issus de l'entretien des communes et des apports des particuliers. Cette démarche réduira notamment l'apport de végétaux en déchèterie permettant ainsi une diminution des coûts d'évacuation de ces déchets et aura modestement pour effet de réduire l'empreinte carbone en diminuant la noria de véhicules. À l'issue des opérations de broyage, les broyats pourront servir de paillage dans les massifs ou être mis à disposition des particuliers.

## Plusieurs formes de coopération existent déjà comme :

(Liste non exhaustive)

### ALSH Entente intercommunale

Une entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH « Loisirs au vent » de Tulette et Rubis' Cube de Saint-Paul-Trois-Châteaux regroupe ces deux communes avec celles de Bouchet, Clansayes, La Baume-de-Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Solérieux et Suze-la-Rousse.

### Échanges de services

Ponctuellement et sans que cela soit formalisé dans une convention, les communes font appel les unes aux autres notamment auprès des services techniques des communes dotées d'un parc de matériel étoffé au profit de celles n'en disposant pas.

### Groupement de commandes

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

En fin d'année, un marché mutualisé a été initié par la CCDSP, à destination des Centres Techniques Municipaux, pour la mise à disposition de bennes et pour le traitement de certains déchets professionnels (bois, ferrailles, encombrants, ...)

### Conseil juridique

La CCDSP finance pour l'ensemble des communes membres (environ 50k €/an) un accompagnement juridique multi-expertise en la personne de la société SVP.

### Convention entre la CCDSP et Saint-Paul-Trois-Châteaux

Pour la mise à disposition de matériel et sa ressource humaine pour la déchèterie intercommunale de Saint-Paul-Trois-Châteaux



## Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

### SIG

Depuis 2014, la communauté de communes met à disposition des communes un système d'information géographique du territoire (compétence SIG).

Cet outil alliant cartographie et bases de données permet de représenter géographiquement les informations et d'y associer des caractéristiques.

Plusieurs types de données sont incluses :

- Cadastre
- Urbanisme : plans locaux d'urbanisme, servitudes, contraintes, etc.
- Réseaux humides (selon mises à jour fournies par les communes)
- Fonds de plan : photo aérienne, ...
- Autres données : selon disponibilité en commune

Une web application donne accès aux communes à la consultation de ces cartes et aux données associées : base de données cadastrales, règlement d'urbanisme.



### Applications métiers

**ADS** : Une application métier permet de gérer l'instruction des autorisations d'urbanisme, quel que soit le support (papier ou dématérialisé). Accessible aux communes et à la communauté de communes, elle facilite, notamment, le suivi pour l'instruction mutualisée.

Ainsi, la communauté de communes fournit à chaque commune, un portail permettant aux pétitionnaires, conformément à la réglementation, de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Ce service est gratuit et facultatif pour les pétitionnaires et constitue le moyen exclusif de transmission par voie électronique des permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner.

En 2023, notre technicien NTIC est passé dans chaque commune bénéficiant du service ADS afin de recueillir leur retour d'expérience sur cette dématérialisation et poursuivre l'accompagnement.

**SPANC** : un logiciel dédié permet la gestion des dossiers d'Assainissement Non Collectif.

### Communication

- Animation du site internet de la CCDSP
- Compte Facebook CCDSP
- Nouvelle présence de la CCDSP sur le réseau social LinkedIn

# Ordures ménagères

## Mode de collecte par commune

Communes	Bac roulant de regroupement	Bac roulant en porte-à-porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume-de-Transit	●		●
Bouchet	●	●	
Clansayes	●		
Donzère	●		●
La Garde Adhémar	●		●
Les Granges-Gontardes			●
Malataverne	●		●
Pierrelatte	●	●	●
Rochebude	●		
Saint-Paul-Trois-Châteaux	●	●	●
Saint-Restitut	●		●
Solérieux	●		●
Suze-la-Rousse	●		
Tulette	●	●	

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets tout en orientant l'usager vers plus de tri.

Le service de collecte est délégué à des prestataires (COVED, NICOLLIN, VIAL) sur l'ensemble du territoire.

Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYPP (Syndicat des Portes de Provence).

Le SYPP regroupe 8 EPCI Drôme Ardèche et Nord Vaucluse dont la CCDSP.

La CCDSP a 3 déchèteries propres (Saint-Paul-Trois-Châteaux / Suze la rousse / Malataverne) et une déchèterie privée (Donzère).

Le budget Déchets Ménagers est un budget annexe.

## Fréquence de collecte par semaine

Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume-de-Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 & C4	C2 & C4		C2 & C4	C2 & C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1 (colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges-Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Rochebude		C2	C1		C2
Saint-Paul-Trois-Châteaux	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 (l'été pour la zone urbaine)
Saint-Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze-la-Rousse	C2 & C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

- 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année
- Locaux des commerçants du centre ville collectés en C2

- C1 1 fois par semaine.
- C2 2 fois par semaine.
- C3 3 fois par semaine.
- C4 4 fois par semaine.

# Tonnages collectés – Ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

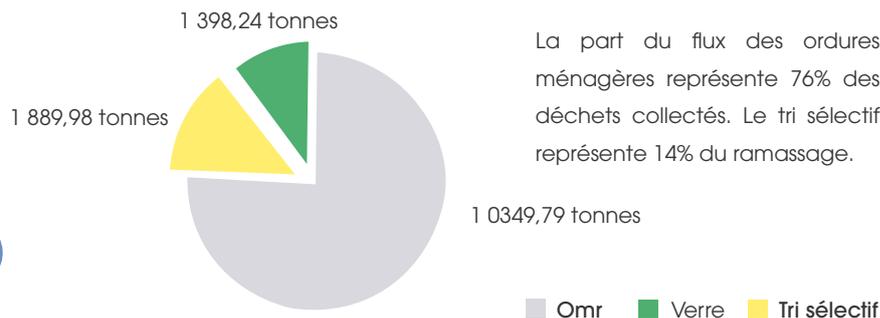
Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



En 2023, les tonnages collectés sur l'ensemble du territoire sont les suivants :



Pour les ordures ménagères ce tonnage se décompose de la manière suivante selon les communes :

	Tonnages ordures ménagères collectés							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
La Baume-de-Transit	238,50	225,10	238,68	230,04	219,86	218,98	203,92	223,94
Bouchet	370,6	353,4	362,73	324,88	323,07	278,34	221,77	215,78
Clansayes	112,98	135,5	132,45	141,51	138,04	121,37	108,51	124,78
Donzère	1635	1581	1684,91	1620	1652,29	1609,99	1580,83	1584,26
La Garde Adhémar	292	332	346,18	350	353,8	376,72	321,78	285,64
Les Granges-Gontardes	127,9	109,78	109,34	115,02	353,8	376,72	321,78	285,64
Malataverne	482	473,44	506,62	477,64	508,57	499,23	509,23	471,02
Pierrelatte	4016	3982	4149,4	4026,25	3956,93	4074,95	4022,05	3723,16
Rochebude	432,37	440,1	464,01	459,74	468,53	434,65	396,76	284,36
Saint-Paul-Trois-Châteaux	1691	1684,8	1758,48	1628,29	1620,64	1645,76	1650,99	1592,22
Saint-Restitut	365,72	400,7	419,59	427,13	490,17	406,3	358,2	405,27
Solérieux	79,61	73,9	77,62	79,38	76,88	131,58	104,9	137,62
Suze-la-Rousse	633	624	657,7	664,1	642,92	696,4	712,74	576,29
Tulette	622,32	622,7	645,76	589,88	563,65	551,58	590,4	591,6

Le tonnage d'ordures ménagères a **diminué de 5.1%** en 1 an.



## Collecte des déchets recyclables

En 2020 la société SMN Nicollin a remporté le marché de collecte des déchets de ménages de l'ensemble du territoire. Elle a sous-traité la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) du tri sélectif à la société COVED.

La collecte du verre en PAV de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, sauf la commune des Granges-Gontardes, a été effectuée par la Société Vial.

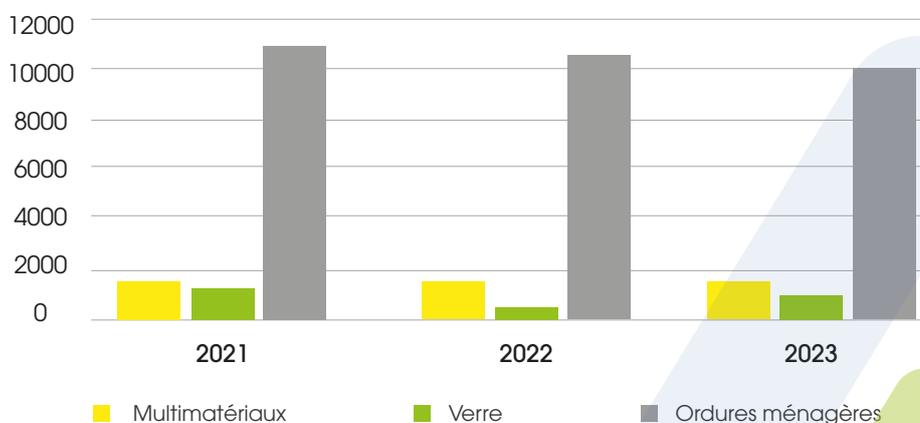
Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la sont précisés dans ce tableau :

Années	Corps creux		Corps plats		Verre			Multimatériaux		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2023	2021	2022	2023
La Baume-de-Transit	12,13	14,23	29,3	30,7	31,24	34,18	27,3			35,96
Bouchet	7,06	0,73 <sup>1</sup>	13,7	1,3 <sup>1</sup>	45,22	44,54	40,38	31,48	60	64,65
Clansayes	8,5	11,02	31,9	18,76	30,34	23,5	22,62			23,71
Donzère	38,96	46,88	55,4	55,44	99,56	125,44	110,3			172,29
La Garde Adhémar	23,87	11,46	36,47	28,9	72,34	66,56	63,38		26,27	71,87
Les Granges-Gontardes	14,86	15,82	16,88	16,2	44	31,36	6,42			59,23
Malataverne	35,69	31,58	22,06	24	92,7	109,66	109,58			42,35
Pierrelatte	0	0	6,643	3,73	349,48	401,18	401,46	648,14	624,86	632,41
Rochegude	18,53	22,34	42,4	42	64,7	71,62	57,02			63,13
St-Paul-Trois-Châteaux	32,66	33,64	60,6	62	319,44	365,66	324,82	444,98	402,36	503,53
Saint-Restitut	17,58	22,32	74,83	55	80,36	73,28	61,16			81,64
Solérieux	4,92	4,57	13,54	8,6	13,66	10,06	10,76			21,91
Suze-la-Rousse	22,27	27,73	51,6	45,6	99,38	110,32	102,14			61,02
Tulette	17,2	20,78	39,09	41,4	64,32	65,52	60,22			56,29
<b>Total</b>	<b>254,23</b>	<b>262,37</b>	<b>494,413</b>	<b>432,33</b>	<b>1406,74</b>	<b>1131,7</b>	<b>1391,14</b>	<b>1124,6</b>	<b>1113,49</b>	<b>1889,99</b>

Multimatériaux			Verre			Ordures ménagères		
2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
1873	1808	1890	1407	1132	1391	11178	10912	10350

On constate une stabilisation des tonnages de tri multimatériaux. Les déchets ménagers (poubelle grise) sont en baisse en 2023 notamment grâce au travail engagé auprès des entreprises :

Évolution des tonnages



La moyenne de collecte en tri sélectif est de 43.86 kg/hab sur l'ensemble du territoire. La moyenne en France est de 52.98 kg / hab. cet axe est à privilégier dans le cadre de la promotion du tri sélectif. Pour la collecte du verre, la moyenne est de 31.69 kg/hab alors qu'au niveau national celle-ci se situe à 33.56 kg/hab.

# Déchèteries

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



Quatre déchèteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP. La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement. Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

**COVED**

**RÉGIE CCDSP**

**SUEZ - SITA CENTRE EST**

**Saint-Paul-Trois-Châteaux**

**Suze-la-Rousse**

**Malataverne**

**Donzère**

## Horaires des déchèteries de la CCDSP 2023 (hors juillet & août)

Les horaires de la déchèterie de Malataverne ont été modifiés au 01/01/24 : fermée le vendredi et ouverte toute la journée du samedi.

	Donzère	Malataverne	St-Paul-3-Châteaux	Suze-la-Rousse
<b>Lundi</b>	8h-11h50 13h30-16h20	8h-11h50	14h-18h	9h-12h 14h-18h
<b>Mardi</b>	8h-11h50 13h30-16h20	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
<b>Mercredi</b>	Fermée	13h-16h50	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
<b>Jeudi</b>	8h-11h50 13h30-16h20	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
<b>Vendredi</b>	8h-11h50 13h30-16h20	13h-16h50	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
<b>Samedi</b>	8h-11h50 13h30-16h20	8h-11h50	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
<b>Dimanche</b>	Fermée	Fermée	9h-12h	Fermée

Les déchèteries seront fermées les jours fériés

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une **carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer** dans une déchèterie. Pour obtenir une **carte d'accès**, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.



## Composteurs individuels & partagés

La CCDSP a repris la vente de composteurs individuels auprès de ses usagers au prix de 30 euros. De plus elle a financé 5 placettes de compostages partagés pour son territoire ce qui porte le nombre de placettes à 8 sur le territoire. La CCDSP a vendu 422 composteurs individuels en 2023.

Sur l'année, il y a eu 2 périodes de mise à disposition de compost pour les habitants de la CCDSP du 20 au 25 mars 2023 et du 23 au 28 octobre 2023.

## Sapins

Depuis 2020, la CCDSP a mis en place une collecte des sapins de Noël afin d'éviter les dépôts après les fêtes dans les bacs de regroupement. Il est ressorti une collecte de 4,8 tonnes pour l'année 2023.

## Animations Promotion et Prévention du tri



La CCDSP a, grâce à son ambassadrice du tri, sensibilisé **400 élèves** à la réduction des déchets soit environ **92 heures**.

Il y a eu 4 visites à MéTRipolis (centre de tri) avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), le conseil des sages de Saint-Paul-Trois-Châteaux et les bénévoles des restos du cœur, l'Université Populaire.

Une quarantaine d'heures passées autour des composteurs partagés de la CCDSP pour faire connaissance avec les référents, brasser, transférer et distribuer du compost aux participants

Des stands sur « le compost et ses merveilles » ont été tenus notamment sur les communes de Pierrelatte, Bouchet, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Les Granges-Gontardes.

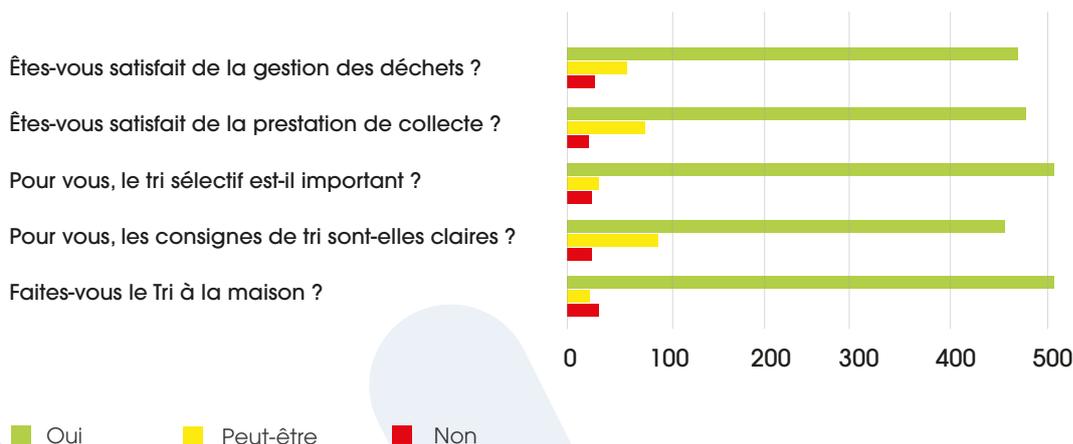


## Entreprises

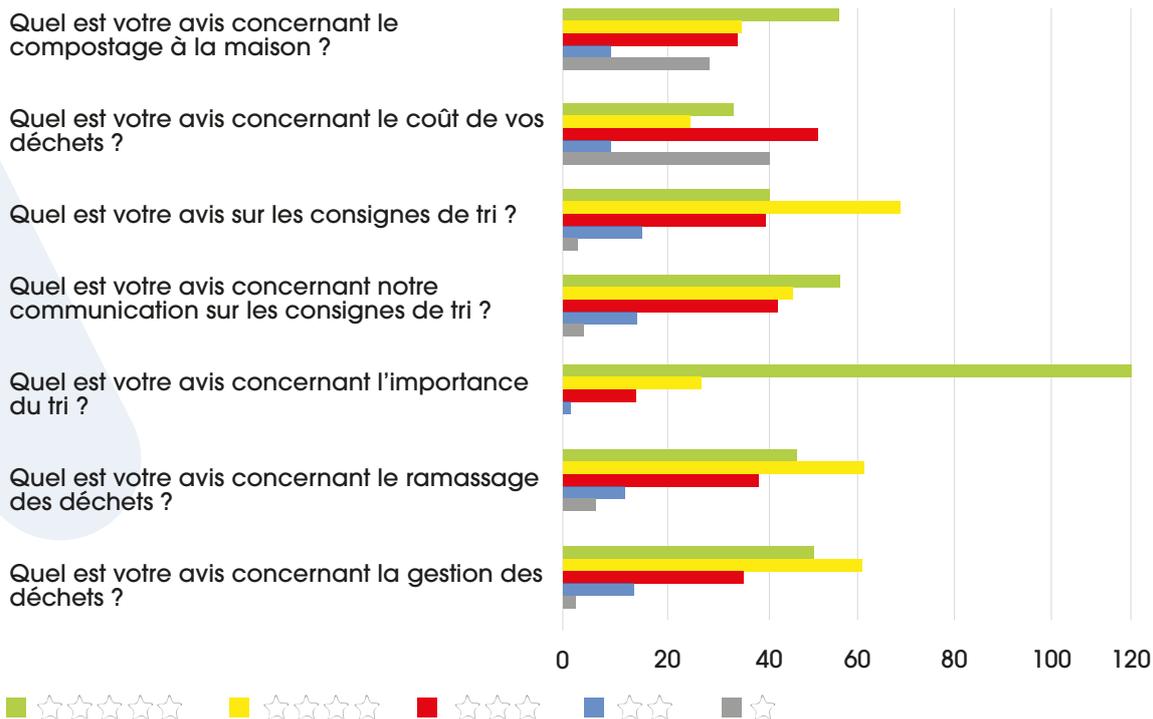
La communauté de communes a modifié son règlement de collecte afin, entre autres, de limiter le service des « gros producteurs », ceux-ci ne pouvant plus être considérés comme des producteurs de « déchets ménagers ». Ainsi, les entreprises du territoire ont-elles été rencontrées afin de limiter le nombre de leurs conteneurs d'ordures ménagères résiduelles pour un volume maximum de 1 320L collectés par semaine.

## Partenaires Unis-Cité

La CCDSP a signé une convention avec Unis-Cité pour un service civique volontaire avec 3 jeunes âgés de 16 à 20 ans. La mission a démarré le 9 février 2023 jusqu'au 19 septembre 2023. La mission était de sensibiliser les usagers au tri des déchets. Un sondage a été effectué sur 2921 foyers en porte-à-porte dont voici les résultats :



Au niveau des déchèteries des actions ont également été faites. Un questionnaire a été rempli par les 166 utilisateurs de la déchèterie :



Les objectifs de ce partenariat étaient également d'enseigner aux volontaires de nouvelles compétences. Lors de la restitution du bilan de la mission il est ressorti que les jeunes volontaires avaient appris :

**Acquis de nouvelles compétences**

Sens de l'écoute

Sens de l'organisation

Travail en équipe

Autonomie

**Acquis de nouvelles connaissances**

Communication (expression orale)

Outils bureautiques

Travaux manuels bricolage

Gestion de projet

**Nouvelle Convention Vêtements**

La CCDSP a choisi de changer de prestataire pour la collecte des vêtements. Ainsi, elle a conventionné avec l'entreprise philtex.



**Réunions publiques**

La CCDSP a démarré une campagne de réunions publiques pour la mise en place d'une **collecte de sacs jaunes en porte-à-porte**. La commune de Saint-Restitut fut au mois d'août 2023 la première commune. Au cours du 1er trimestre 2024, cinq communes sont prévues pour **changer de mode de collecte**.

Le service déchets ménagers s'inscrit également dans la volonté de réduction des déchets de ses poubelles grises. Ainsi, une première réunion publique a eu lieu à La Garde Adhémar avec le service tourisme pour inviter les gestionnaires du tourisme à mettre en place le tri sélectif dans leur logement de location saisonnier. Ces réunions ont été mises en place par la suite pour 2024.



## Mise en place de conteneurs aériens, enterrés et semi-

La CCDSP a choisi d'investir dans le renouvellement de ces points d'apports volontaires pour un coût global de 369 745 €. Les investissements ont été engagés sur le budget annexe déchets ménagers ainsi que sur le budget général.

La répartition des dépenses d'investissements est la suivante :

	Nombre de conteneurs	Type	Coûts TTC
Clansayes	12	Enterré	97 232,40€
Solérieux	8	Enterré	64 821,60€
Donzère	18	Semi enterré	121 130,40€
Saint-Paul-Trois-Châteaux	9	Enterré	71 468,44€
Bacs divers + pièces détachées		Roulants	15 092,46€
<b>Total</b>			<b>369 745,30€</b>



## Études initiées

### Étude de faisabilité et étude de population pour la construction d'une déchèterie au Sud de Donzère

Suite au diagnostic des déchèteries de notre territoire, il s'est avéré indispensable de fermer la déchèterie actuelle de Donzère (problèmes de place, de gestion, de mises aux normes) et de construire une nouvelle déchèterie.

Un terrain a été proposé par la commune de Donzère, avec des avantages et des inconvénients qu'il était nécessaire de mieux caractériser. Ainsi, un travail a été réalisé en interne pour faire le lien avec des acteurs concernés par le projet (Direction des routes, centre technique départemental, ...), couplé d'une étude de population et d'une étude de faisabilité technique, réalisées toutes les deux par un prestataire externe.

### Étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence a mis en place une commune en test pour la TEOMI. Les camions de collecte sont équipés d'un système de remontée d'informations du nombre de levées par conteneur.

Sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux les fichiers de levées de 2023 ont été travaillés en interne afin de fournir les fichiers de levées pour une mise en place effective de la part incitative sur la taxe foncière de 2024. Parallèlement, le bureau d'études en charge de l'accompagnement de la collectivité a continué et terminé sa mission en lien avec la tarification incitative sur le territoire (TEOMI / redevance spéciale).

# Marchés renouvelés

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



## Marché de collecte

Dans le cadre de la préparation pour le renouvellement du contrat de collecte pour 2024-2030, les services ont sollicité l'avis de chaque maire, intégré toutes leurs propositions et anticipé les évolutions à venir des techniques de collecte.

Ces changements sont principalement attribuables à l'implémentation de la TEOMI sur le territoire et à la modification de la collecte des matériaux recyclables dans plusieurs communes. Pour les aspects juridiques et administratifs, les services ont sollicité l'expertise d'un bureau d'études pour assister la maîtrise d'ouvrage.

## Fourniture de sacs de pré-collecte

Dans le cadre de son changement de mode de collecte sur une partie de son territoire, le service a dû renouveler son marché de fourniture de sacs jaunes translucides afin de fournir sa population. Le nombre de foyers concerné par la collecte en sacs jaunes sera au 1er janvier 2024 de 18 900.

## Marché mutualisé de déchets de services techniques

Jusqu'à la fin de l'année 2023, la CCDSP a géré les déchets issus des services techniques de 3 communes (Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Donzère). Une convention de partage de fiscalité permettait le reversement par les communes d'une recette équivalente aux coûts. À partir de 2024, ces communes gèreront elles-mêmes leurs déchets professionnels; ainsi un marché mutualisé a été réalisé permettant à l'ensemble des communes de s'y inscrire.

## Marché des contenants

Le marché des contenants étant arrivé en fin de période, il a dû être renouvelé en 4 lots :

- Conteneurs enterrés
- Conteneurs semi enterrés
- Conteneurs aériens
- Conteneurs roulants

Chaque conteneur doit permettre la mise en place de la TEOMI sur les communes donc être équipé d'un système de relevés de données (levées de bacs roulants ou ouvertures de tambour). La société Astech est titulaire des lots enterrés, semi enterrés et aériens. La société Conteneur est titulaire du marché des bacs roulants.

## Marché gardiennage des déchèteries

Le marché des hauts de quai pour les déchèteries se situant à Suze-la-Rousse et Saint-Paul-Trois-Châteaux était arrivé à échéance. Il a dû être renouvelé pour un démarrage au 1er juillet 2023. COVED est titulaire du gardiennage des 2 sites pour une durée de 3 ans.

L'élaboration d'un programme de PLPDMA est devenue obligatoire pour les collectivités à partir du 01 janvier 2012.

Il s'agit de définir des actions à venir qui permettent de réduire les quantités de déchets produits sur son territoire.

Le PLPDMA comporte obligatoirement et à minima :

- Un état des lieux de la production et gestion des déchets produits sur le territoire de la collectivité
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (avec indicateurs)
- La méthode et les modalités d'évaluation et de suivi

Des réunions en 2024 vont se poursuivre afin de valider un PLPDMA à la fin de l'année.

### Les indicateurs financiers

Coûts d'exploitation des déchèteries :

Déchèteries	Montants en TTC
Gardiennage	374 818€
Traitement	469 478€
<b>Total</b>	<b>844 296€</b>



### Les ordures ménagères

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères :

Collecte OM-DEPENSES	Prix en €HT / Tonne 2023
Bacs roulants	110,51€/t
CSE / CE	96,82€/t
Sauf Les Granges-Gontardes (forfait)	864,28€/mois

Syndicat des portes de Provence

Sypp	Montants en TTC
Adhésion SYPP	154 371€
Péréquation	26 407€
Part fixe SYPROVAL	217 486€
Part fixe Métropolis	212 496€
<b>Total</b>	<b>610 760€</b>

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des Ordures Ménagères (OM)

Nature de la prestation	Coût en 2023 (TTC)
Collecte des OM	1 242 028€
Traitement des OM	1 665 125€
Frais généraux et logistique	268 934€
Frais de personnel	322 036€
<b>Total</b>	<b>3 459 528€</b>



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



## Les recyclables

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation de service.

Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2023:

Types de collecte	Prix en € HT/Tonne 2023
Collecte multi-matériaux En PAP*(1) En PAV Bouchet PAP (forfait à la semaine)	152,47€/t 317,34€/t 556€/mois
Collecte verre toutes les communes Sauf : Les Granges-Gontardes (forfait) Collecte verre en PAP: Pierrelatte	55,72€/t 363€/t 321,09€/t
Traitement Multi-matériaux Dessachage des sacs jaunes	180,24€/t 32€/t

\*PAP : Porte à porte

(1) Attention, marché de collecte de 2019 non réactualisé.

Nature de la prestation	Coût en 2023 (TTC)
Collecte verre colonne et PAP	166 412€
Collecte multi-matériaux et PAP	392 431€
Traitement multi-matériaux	340 646€
<b>Total</b>	<b>899 489€</b>



Les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevée par la communauté de communes depuis le 1er janvier 2016.

Les taux de TEOMI sont fixés chaque année par délibération de la communauté de communes. Un zonage a été instauré en 2016. En 2023, le zonage est le suivant :

Zonage TEOM	
Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Chtx
Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude St Restitut Suze la R. Tulette
Zone 5	Clansayes Solérieux

Les taux de TEOM sont restés stables et sont les suivants en 2023 :

Communes	Taux 2023 en %
La Baume-de-Transit	9,56
Bouchet	9,56
Clansayes	8,5
Donzère	8,94
La Garde Adhémar	9,56
Les Granges-Gontardes	9,56
Malataverne	9,56
Pierrelatte	7,96
Rochegude	9,56
Saint-Paul-Trois-Châteaux	7,5
Saint-Restitut	9,56
Solérieux	8,5
Suze-la-Rousse	9,56
Tulette	9,56

Produit de la TEOM perçu en 2023 : **5 310 491 €**

Autres recettes liées à la compétence déchets ménagers :

Nature de la recette	Montant en 2023 (TTC)
Conventionnement avec les communes	630 000€
Rachat matière	401 586€
Subvention budget général	665 278€
<b>Total</b>	<b>1 711 904€</b>

La CCDSP a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers qui a pris effet le 1er janvier 2016.

Ce contrat s'engage à apporter à la CCDSP des soutiens financiers en fonction des performances de tri réalisées. La signature d'un tel contrat permet par ailleurs à la CCDSP de bénéficier d'un taux de TVA réduit pour les prestations liées aux déchets.

Ce montant de soutien est variable d'une année sur l'autre puisqu'il dépend des performances de tri de la CCDSP.

Organisme	Montant des soutiens en €
CITEO (Ex. Eco-emballages)	346 179€
<b>Total</b>	<b>346 179€</b>



## Les recettes déchèteries

Recettes des professionnels	Montant en € TTC
Accès déchèteries	9 517€
Rachat matières déchèteries	62 164€
Rachat matières colonnes et bacs roulants	16 286€
<b>Total</b>	<b>87 967€</b>

Les recettes de la déchèterie proviennent des apports des professionnels.

La reprise de la ferraille, du carton ainsi que le soutien accordé dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont encaissées par le SYPP qui les reverse ensuite à l'EPCI.

# GEMAPI

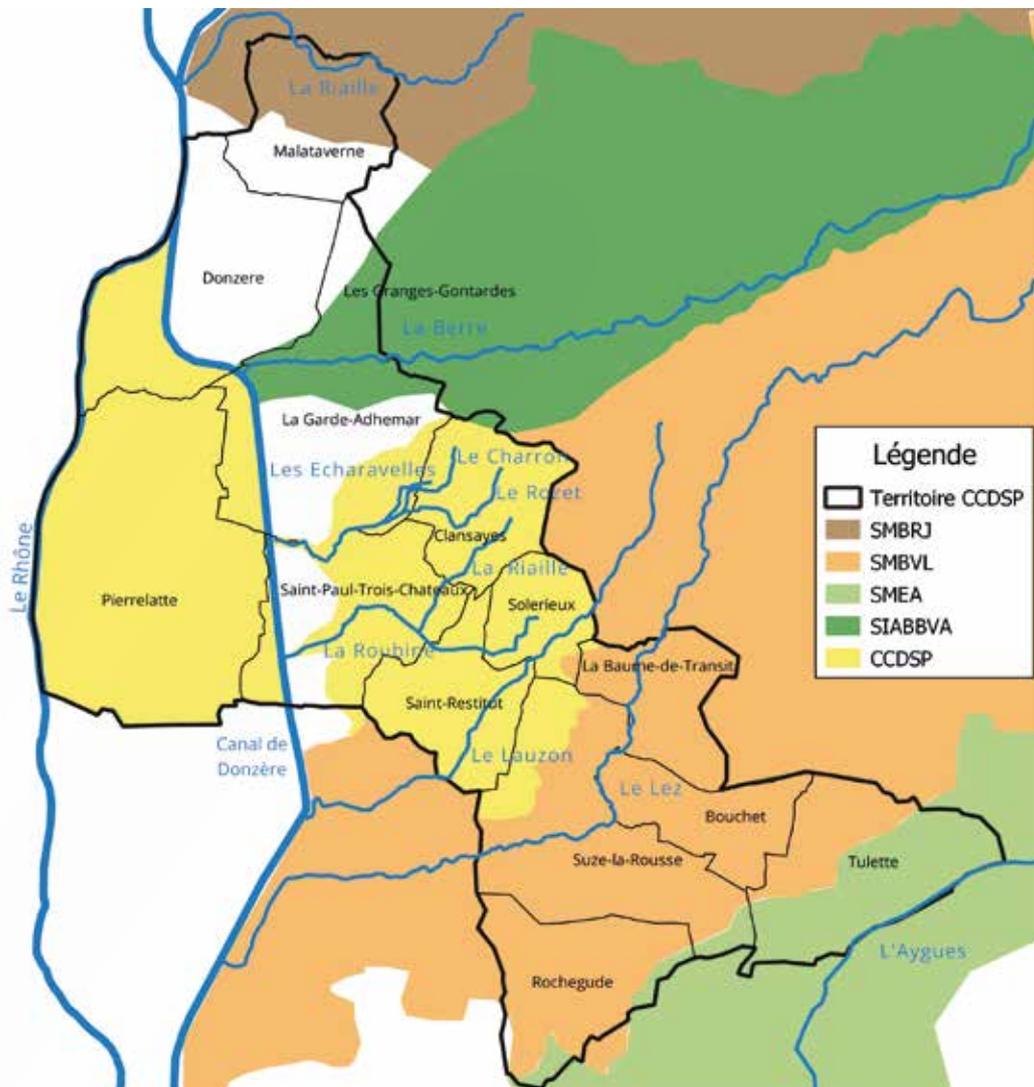
## Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations

L'eau est une ressource précieuse à préserver. C'est aussi un élément dont il faut parfois se protéger. Pour répondre à ces enjeux, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). À ce titre, elle a pour missions :

-  Assurer le bon état écologique des cours d'eau & des milieux aquatiques
-  Préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité
-  Prévenir & protéger les riverains contre les inondations

La CCDSP exerce la compétence GEMAPI sur les bassins versants des cours d'eau des Echaravelles, de la Roubine, du Lauzon et du Rhône. Sur les autres bassins versants du territoire, elle a transféré tout ou partie de sa compétence à plusieurs syndicats :

- Le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ)
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Berre de la Vence et de leurs Affluents (SIABBVA)
- Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA).



# Actions menées par la communauté de communes

## L'entretien de la végétation des cours d'eau

À partir d'un plan pluriannuel d'entretien d'une durée de cinq ans (2020-2025), la CCDSP assure l'entretien de la végétation des cours d'eau de la Roubine, des Echaravelles et du Lauzon, qui s'étendent sur un linéaire de 34 km.

Cela répond à plusieurs objectifs :

- Assurer le bon écoulement de l'eau et éviter l'apparition d'embâcles (obstruction du lit du cours d'eau) dans les zones soumises à des risques d'inondation.
- Maintenir le bon état de la végétation et des arbres en bords de cours d'eau.
- Contenir et éliminer les espèces végétales invasives et nuisibles (cannes de Provence, ambrosie, etc.).

**Plusieurs types d'opérations sont menées** : abattage sélectif, arrachage, élagage, débroussaillage, enlèvement d'embâcles, enlèvement de débris ou de dépôts de sédiments. Ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) validée par arrêté préfectoral le 10 mars 2022, autorisant la CCDSP à intervenir sur les parcelles privées.



L'entretien régulier (débroussaillage, abattage de petits arbres) est assuré par l'entreprise d'insertion ANCRE. Les travaux spécifiques comme le retrait d'embâcles ou l'abattage d'arbres de taille importante sont réalisés par l'entreprise ID VERDE.

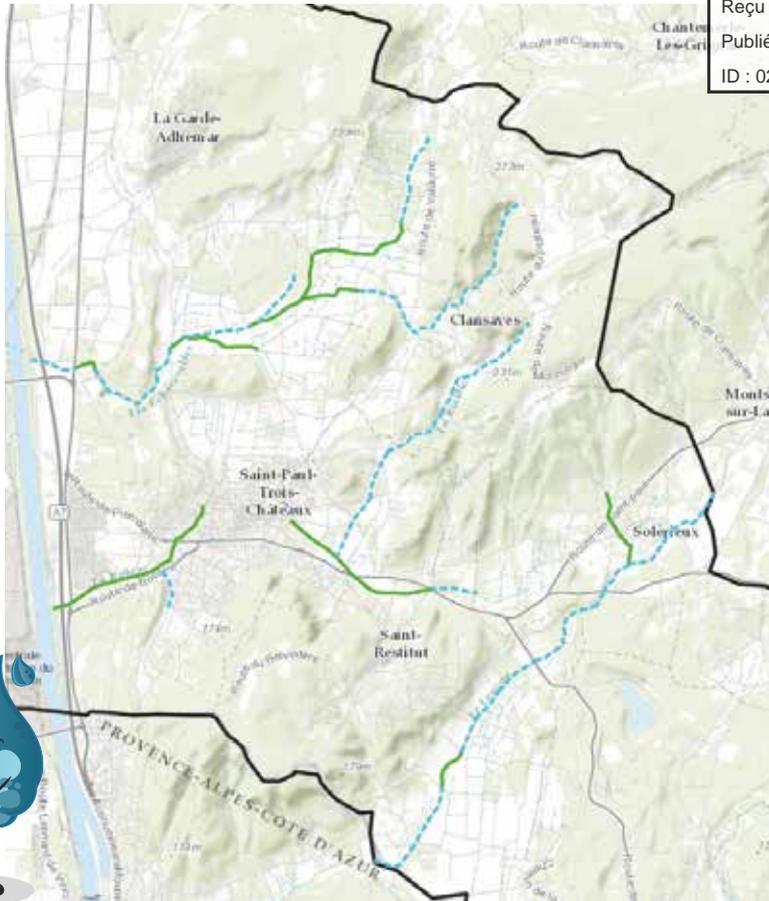
## Bilan de l'entretien 2023

**18 tronçons** ont été entretenus sur environ 13 km de cours d'eau. Cela représente 35,75 semaines de travail effectuées par l'entreprise ANCRE.

**2 opérations** de retrait d'embâcles et d'abattage d'arbres ont aussi été réalisées par l'entreprise ID VERDE.

Débroussaillage du lit mineur des Echaravelles : avant/après





- Cours d'eau
- Tronçons effectués

## La gestion d'ouvrages de protection contre les inondations

Une étude de définition d'un système d'endiguement lancée en juillet 2023 est en cours d'élaboration. L'objectif est de caractériser, puis gérer les ouvrages de protection contre les inondations du Rhône selon la nouvelle réglementation en vigueur relative aux systèmes d'endiguement (décret n° 2015-526 du 12 mai 2015).

Afin d'effectuer un état des lieux technique initial, une opération de débroussaillage a été effectuée par l'entreprise ID VERDE en octobre 2023 sur 8700 mètres linéaires d'ouvrages existants.

Pour réaliser cette étude, la communauté de communes bénéficie d'une subvention de l'Etat et de l'Europe, à hauteur de **80 % des dépenses prévisionnelles** :

- Subvention du Fonds de prévention des risques naturels et majeurs (FPNRM) dit « Fonds Barrière » du Ministère de la Transition écologique.  
**30 % des dépenses prévisionnelles**
- Subvention du programme européen FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la région Auvergne-Rhône-Alpes.  
**50 % des dépenses prévisionnelles**

## Financement de la compétence : la taxe GEMAPI

Les actions relatives à la GEMAPI sont financées exclusivement par une taxe dédiée, la taxe GEMAPI. Celle-ci est répartie entre les redevables assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti et à la cotisation foncière des entreprises. Le produit de la taxe GEMAPI pour 2023 est de 261 295 €.

## Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le budget doit être équilibré en recettes et dépenses. Il assure une mission de conseil auprès des usagers du service ainsi que des missions de contrôles suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation d'installations neuves et à réhabiliter
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (1er diagnostic + contrôle périodique)
- Contrôle annuel de la conformité des installations > 20 EH (camping, hôtel-restaurant, entreprises, aires d'autoroutes, ...)



### Tarifs 2023 des contrôles par type (en TTC)

Nature des prestations de contrôle	Tarifs ANC ≤ 20 EH	Tarifs ANC ≥ 20 EH
Contrôle de conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	80€	100€
Contrôle de bonne exécution des travaux	100€	120€
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	120€	160€
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	200€	240€
Contrôle de révision conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	50€	60€
Contrôle de contre-visite de bonne exécution des travaux	80€	100€
Contrôle annuel de conformité des ANC > 20EH	Sans objet	150€

### Nombre de contrôles effectués en 2023 par type

Nature des prestations de contrôle	Nombre de contrôles réalisés
Contrôle de conception (installations nouvelles et réhabilitées)	48
Contrôle de bonne exécution des travaux (installations nouvelles et réhabilitées)	40
Contrôle de révision conception (installations nouvelles et réhabilitées)	2
Contrôle de contre-visite de bonne exécution des travaux (installations nouvelles et réhabilitées)	4
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	348
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	34
Contrôle annuel de conformité des ANC ≥ 20 EH	10



# 2903

installations

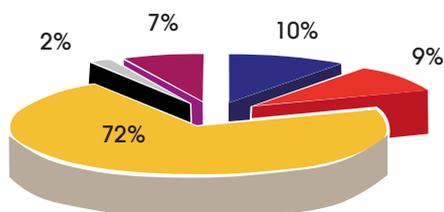
ont été recensées en 2023. La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 7258 habitants (Indicateur D. 301.0 soit 2,5 habitants par foyer), soit **16,4% de la population totale** habitant le territoire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

# 486

contrôles tous confondus

ont été effectués en 2023 par le SPANC. Les tarifs des contrôles pour l'exercice 2023 ont été fixés par délibérations du 23 février 2022.

### Répartition des contrôles



- Contrôle de conception / révision conception - installations nouvelles et réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution / contre visite - installations nouvelles et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle annuel de la conformité
- Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière

## Nombre total d'installations ayant fait l'objet d'un 1er contrôle

Nombre total d'installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation

337

Nombre total d'installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré

1 295

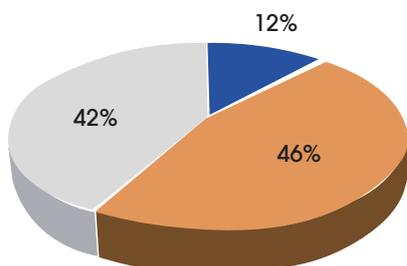
Nombre total d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service

1 190

Taux de « conformité » des dispositifs d'assainissement non collectif en % (Indicateur P301.3)

42%

### Taux de conformité 2023 des dispositifs d'assainissement non collectif



- Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation
- Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré
- Installations ne présentant pas de défaut ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service

# Le transfert de compétences eau potable & assainissement collectif

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a défini les compétences Eau et Assainissement comme des compétences obligatoires des EPCI à compter du 1er janvier 2020. La loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes, un report du transfert à compter du 1er janvier 2026.

Entre novembre 2021 et avril 2023, la CCDSP a piloté la réalisation d'une étude visant à préparer ce transfert de compétences du point de vue financier, technique, juridique et organisationnel.

L'étude a été réalisée en quatre temps :



- 1 Novembre 2021 à avril 2022**  
état des lieux et diagnostic des services d'eau potable et assainissement collectif.
- 2 Avril 2022 à juin 2022**  
Définition d'un service cible et analyse de la situation existante au regard de l'objectif de qualité du service cible.
- 3 Juillet 2022 à janvier 2023**  
Étude de plusieurs scénarios de transfert de compétences.
- 4 Janvier 2023 à décembre 2023**  
Établissement par le bureau d'étude d'une feuille de route globale de préparation au transfert.

À ce jour, un chargé de mission est dédié à la préparation au transfert de la compétence eau assainissement au 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



## Communauté de Communes Drôme Sud Provence

[www.ccdsp.fr](http://www.ccdsp.fr)

### Services administratifs

3 rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

04 75 96 63 02 – [secretariat@ccdsp.fr](mailto:secretariat@ccdsp.fr)

### Service technique / déchets ménagers

3 route de Saint Paul Trois Châteaux - 26700 PIERRELATTE

04 75 96 06 12– [infotri@ccdsp.fr](mailto:infotri@ccdsp.fr)

### Le Hub, Pôle économique Drôme Sud Provence

1 boulevard Henri Poincaré - 26700 PIERRELATTE

[economie@ccdsp.fr](mailto:economie@ccdsp.fr)

### Office de Tourisme intercommunal Drôme Sud Provence

2 bis avenue Jean Perrin - 26700 PIERRELATTE

04 75 04 07 98– [contact@drome-sud-provence.com](mailto:contact@drome-sud-provence.com)

[www.drome-sud-provence.com](http://www.drome-sud-provence.com)

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 026-200042901-20240925-DEL2024079-DE



# CCDSP

Communauté de Communes  
Drôme *Sud* Provence

